



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) 2022

Préface

Le rapport annuel est téléchargeable à l'adresse suivante : www.smepe-jurancon.fr

Une eau naturellement potable depuis 1935

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) est établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, et au décret N° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L. 2224-5, et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers ».

Le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015, pris en application de la loi « NOTRe » n° 2015-991 du 7 août 2015, a repoussé à fin septembre l'échéance ultime de présentation du RPQS à l'assemblée délibérante. Il impose également, pour les collectivités comme le SMEP de la région de Jurançon, la transmission des indicateurs techniques et financiers à l'observatoire national des services SISPEA.

À destination des usagers :

Le rapport annuel se veut un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers du service public de l'eau. Il doit pouvoir être librement consulté au siège du Syndicat et au sein de chacune des mairies concernées. Seules les communes de 3500 habitants et plus sont soumises à une obligation d'affichage ou de publicité préalable.

Pour plus de transparence :

L'élaboration du RPQS répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques. Le présent RPQS, et le rapport annuel du concessionnaire, sont préalablement examinés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du Concessionnaire, ainsi que les données complémentaires financières transmises, font également l'objet d'un examen par la Commission de Contrôle Financier de la Concession de Service Public.

Élaboré par le SMEP, responsable du service public :

Le Président du Syndicat a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du RPQS ainsi que de sa communication. Ce rapport doit être présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre de l'année suivante.

En outre, chaque commune adhérente est destinataire du rapport annuel adopté par le Syndicat. Le Maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport qu'il aura reçu du Syndicat, soit au plus tard le 31 décembre de l'année suivante.

Pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'usager :

Les articles D.2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des éléments ou indicateurs qui doivent figurer a minima dans le rapport annuel. Le RPQS intègre les 17 indicateurs de performance réglementaires du service ainsi qu'une série d'indicateurs complémentaires jugés utiles. À ces indicateurs s'ajoute le bilan de la qualité de l'eau pour l'année considérée, rédigé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et intégré en annexe, conformément à l'article D.1321-104 du Code de la santé publique.

Sommaire



01. Le service public de l'eau potable, les chiffres et faits marquants de l'année, la protection de la ressource

1. Le périmètre et l'organisation du service public..... 6
2. Les principaux indicateurs de performance et les chiffres clés.....7
3. Les faits marquants.....9
4. La protection de la ressource en eau..... 13



02. Le patrimoine et l'exploitation du service

1. Le champ captant, les ouvrages de production, de stockage, et de distribution d'eau potable.....20
2. Les outils de suivi et de surveillance du réseau.....23
3. Les travaux de renouvellement, de création, de sécurisation et d'amélioration..... 24
4. L'organisation du SMEP, les moyens et les interventions d'exploitation..... 27



03. Le bilan quantitatif et sanitaire du service

1. Les volumes de productions-distribution, et le rendement du réseau.....32
2. La qualité de l'eau brute et de l'eau produite ou distribuée.....34
3. La consommation énergétique.....35



04. La gestion des usagers du service

1. L'évolution des branchements et des abonnements. 38
2. L'évolution des volumes consommés ou facturés.....38
3. Le suivi des réclamations des abonnés39



05. Le prix de l'eau potable et les moyens financiers du service

1. Le prix de l'eau potable et son évolution..... 42
2. Les données financières de la collectivité..... 43
3. Les données financières du service concédé.....46



06. Annexes

1. La synthèse du bilan annuel de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée.....50
2. La note d'information de l'Agence de l'Eau..... 51
3. Le compte administratif 2022 de la collectivité..... 52
4. Le rapport annuel du concessionnaire AGUR..... 53

Chapitre I

Le service public de l'**eau potable**

les chiffres et faits marquants de l'année,
la protection de la ressource





Le Syndicat Mixte d'Eau potable ou SMEP de la région de Jurançon gère le « petit cycle » de l'eau potable.

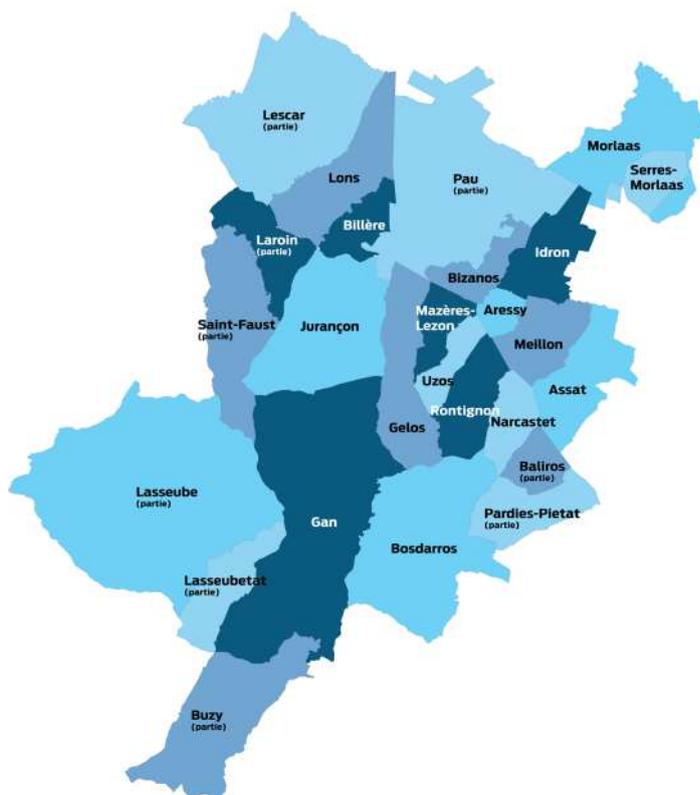
Le SMEP a pour objet la préservation de la ressource en eau captée, la production, le traitement, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable, auprès de 70 000 usagers.

1. Le périmètre et l'organisation du service public

Le Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP) de la région de Jurançon, créé en 1935, est le plus ancien établissement public compétent en eau du département des Pyrénées-Atlantiques. Son périmètre concerne 17 communes desservies totalement et 9 autres communes desservies partiellement.

Il s'agit du plus grand syndicat de production et de distribution d'eau potable du département, qui s'étend en partie sur le territoire de 5 intercommunalités différentes, dont la principale est l'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées.

Pour en savoir plus : www.smepe-jurancon.fr



Préservation de la ressource en eau :

Acquisition et gestion Foncière, réduction des risques de pollutions, protection des captages ou des puits, et gestion du champ captant.

L'exploitation quotidienne du service public d'eau potable a été confiée à la société AGUR, pour les années 2021 à 2030, au travers d'un contrat de Concession de Service Public.

Investissements

Production de l'eau potable :

Pompage de l'eau brute via les puits, du champ captant et simple désinfection au chlore.

Transport de l'eau potable :

Vers les principaux réservoirs et réseaux de distribution.

Stockage de l'eau potable :

Sur les principaux réservoirs et stations de reprise ou de suppression.

Distribution de l'eau potable :

Via l'ensemble des réseaux et des branchements.

Exploitation

Le SMEP reste propriétaire de l'ensemble des biens, ouvrages et infrastructures d'eau potable, et en assure le renouvellement, la sécurisation, le développement, l'adaptation ou la rationalisation. Le SMEP a en charge le suivi et le contrôle de la bonne exécution du contrat de Concession de Service Public.

Gestion des usagers-abonnés :

Création des branchements, renouvellement des compteurs d'eau, facturation et recouvrement, relation avec les abonnés .

Les compétences et les obligations liées au service public d'eau potable sont partagées entre **la collectivité (le SMEP) et l'opérateur ou concessionnaire privé (AGUR)**.

2. Les principaux indicateurs de performance et les chiffres clés

Les principaux indicateurs qui illustrent la performance du service public de l'eau potable sur l'année 2022 sont les suivants :



32 585

abonnés actifs du service au 31/12/2022, pour près de 70 000 habitants desservis.

1,77 €

prix TTC pour 1 m³ d'eau consommée au 1^{er} janvier 2023.

1 m³ = 1 mètre cube = 1000 litres



100 %

de conformité sanitaire de l'eau potable distribuée.



4 132 616 m³

d'eau consommée et comptabilisée sur l'année.

5 551 251 m³

d'eau produite sur l'année.

15 141 m³

d'eau produite en moyenne par jour sur l'année.



77,0 %

de rendement hydraulique réglementaire du réseau.

3 150 000 €^{TTC}

d'investissements réalisés en 2022, toutes opérations confondues.



6 430 m

de réseaux d'eau renouvelés et mis hors service sur l'année.

36 536 m

de réseaux d'eau renouvelés en 5 ans, pour un taux de renouvellement moyen de 0,88 %.

75 %



du linéaire du réseau d'eau inspecté préventivement, soit 620 km sur l'année.



-330 000 m³

d'eau économisée par rapport à l'année précédente, et -630 000 m³ depuis 2021, soit -6 %.



269 fuites

identifiées et réparées sur les réseaux et les branchements.

Les principaux ouvrages et moyens du service public d'eau potable concernent :


200

appareils fixes et 20 pré-localisateurs de fuite mobiles

permettant « d'écouter » en permanence le réseau, et de détecter la présence de fuites.

31
interconnexions de secours

ou points d'échanges avec les réseaux d'eau potable des collectivités voisines, dont 22 avec la ville de Pau.

9

puits actifs de production d'eau potable + 2 en secours pour une capacité de production autorisée de 28 600 m³ par jour.

828,2 km
de réseaux d'eau potable

hors antennes et branchements longs. Découpés en 55 sous-secteurs surveillés en permanence.

11

stations de reprise et de surpression d'eau potable

d'un débit nominal de 6 à 100 m³ par heure et par pompe.



30 équivalents temps plein

dédiés à la gestion et à l'exploitation du service.



1 champ captant

sur lequel se situent les puits de production d'eau potable, entourés de **73 hectares de prairies ou de saligue**, sur la plaine alluviale de la rive gauche du gave de Pau, entre Narcastet et Mazères-Lezons.



1 188

bouches ou poteaux d'incendie publics

alimentés par le réseau d'eau potable du SMEP.

34

ouvrages de stockage d'eau potable, répartis sur 25 sites

d'une capacité de 50 à 6 000 m³ par site, pour un cumul de stockage de 17 635 m³.

Pour plus d'information, se reporter au Rapport Annuel 2022 du Concessionnaire en annexe IV.

3. Les faits marquants de l'année

Une sécheresse exceptionnelle en 2022

Évolution des températures annuelles depuis 1900

Indicateur thermique des températures moyennes

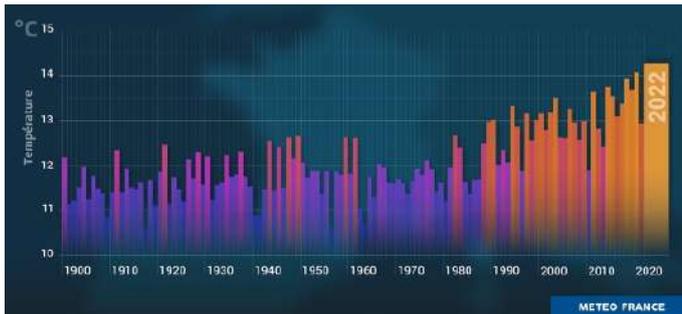


Figure 1: l'année 2022 a été la plus chaude jamais enregistrée (source : Météo France)

L'année 2022 a été l'année la plus chaude jamais mesurée depuis 1900 en France.

L'épisode de sécheresse de l'année écoulée a été exceptionnel par sa précocité, son intensité, et sa durée. **Le SMEP a su faire face et n'a jamais manqué d'eau.**

D'origine alluviale, la ressource en eau du SMEP est exclusivement souterraine. Elle interagit en permanence avec le gave de Pau. Mais elle n'en est pas moins vulnérable, et dépendante des conditions météorologiques locales, tout autant que celles du bassin versant montagnard du gave. Les fortes pluies du début d'année 2022 ayant bien rechargé la nappe d'eau souterraine, les puits de production d'eau du champ captant du SMEP n'ont pas subi de pénurie d'eau malgré des niveaux particulièrement bas à la fin de l'été.

Écart aux normales de précipitations en 2022 à Pau-Uzein

Écart aux normes 1981-2010: -17 % (-181,5 mm)

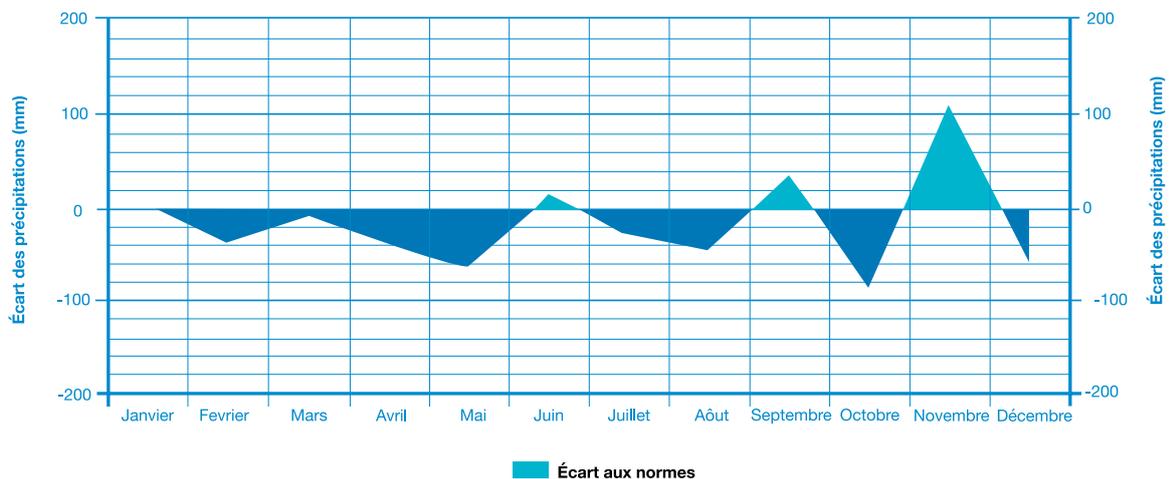


Figure 2: l'année 2022 a été déficitaire en pluie 8 mois sur 12 (source : InFoclimat)

infoclimat.fr

La sécheresse de 2022 pourrait bien devenir « la norme » à moyen terme, si l'on se fie aux perspectives d'évolution du climat. Sur le périmètre du SMEP de la région de Jurançon (station de Pau-Uzein), les mois de juin (+20 %), septembre (+48 %) et surtout novembre 2022 (+95 %) ont été excédentaires en pluie par rapport aux moyennes habituelles. À l'inverse, les mois de février (-41 %), avril (-34 %), mai (-61 %), juillet (-49 %), août (-63 %) et octobre (-85 %) ont été particulièrement secs ou déficitaires.

Une ressource en eau souterraine particulièrement bien surveillée

Tous les puits de production d'eau du SMEP sont équipés de sondes de mesure du niveau de la nappe, ainsi que d'appareils de mesure en continu de la qualité physico-chimique¹ de l'eau captée.

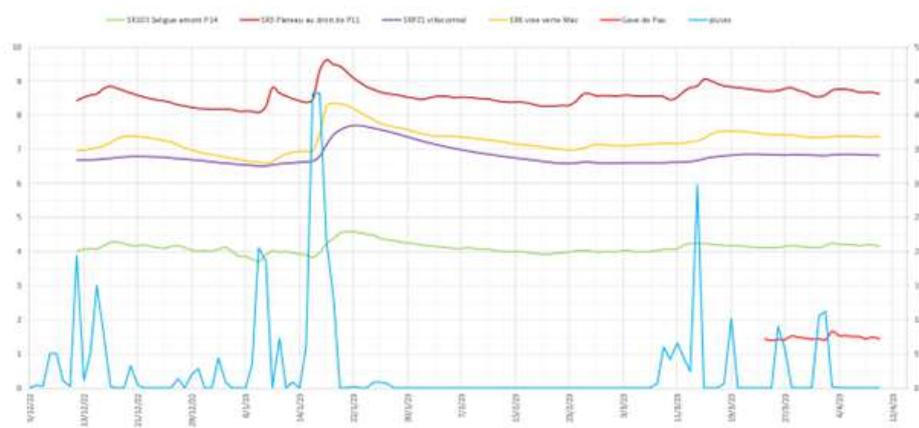


Figure 3: les 4 piézomètres équipés permettent un suivi précis, et en temps réel, de l'évolution de la nappe.

Il existe par ailleurs une quarantaine de piézomètres, qui sont des ouvrages verticaux permettant de mesurer les niveaux de la nappe d'eau souterraine, et qui sont disséminés sur l'ensemble du champ captant du SMEP. **Depuis 2022, quatre d'entre eux sont équipés d'une sonde de mesure en continu du niveau de la nappe.** Ce recueil d'informations dans le temps permettra de mieux suivre, et de mieux comprendre, les évolutions saisonnières ainsi que l'évolution de la ressource en eau face au changement climatique.

Le suivi des niveaux de la nappe alluviale du champ captant du SMEP confirme que les plus bas niveaux de l'année sont généralement atteints entre début septembre et fin octobre. Il s'agit alors de **la période d'étiage de la nappe**, qui est décalée par rapport à la saison estivale, en raison de l'inertie de la nappe d'eau souterraine et de la baisse des écoulements du gave de Pau qui se poursuit au-delà de l'été. Le suivi de la nappe, issu du puits « P9 » situé à Mazères-Lezons, permet d'illustrer les fluctuations ou les variations de la nappe au fil des saisons :

Syndicat Mixte d'Eau Potable

Suivi nappe puits 9

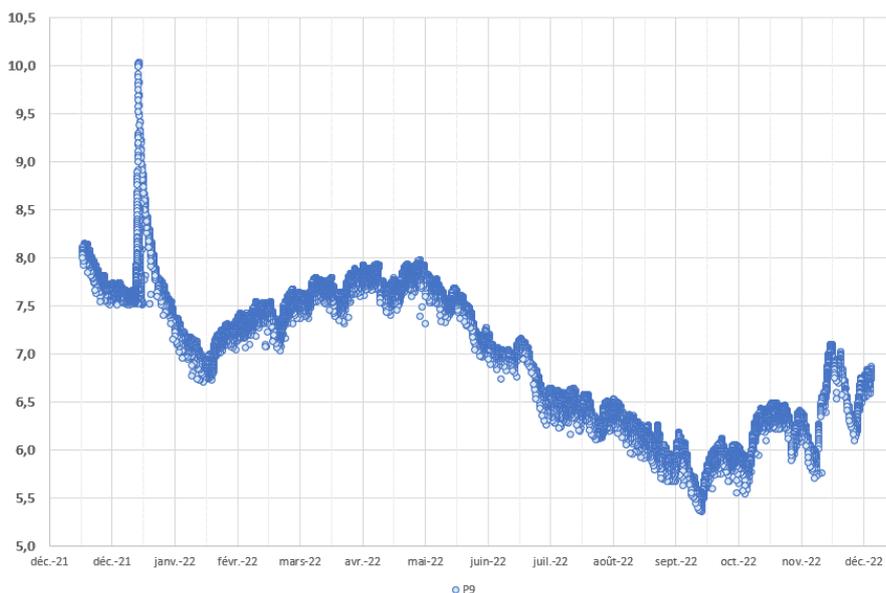


Figure 4: le suivi de la nappe en temps réel permet de piloter au mieux chaque puits de production d'eau.

¹ Les paramètres mesurés concernent la température, la conductivité (quantité de « sels » et de minéraux présents dans l'eau), et la turbidité (coloration naturelle de l'eau, souvent invisible à l'œil nu).

Suivi mise en distribution

Évolution moyenne



Figure 5 : nouvelle baisse spectaculaire des volumes produits en 2022, grâce à la « chasse aux fuites » menée depuis 2021.

Grâce aux efforts et aux moyens déployés depuis 2021 pour améliorer le rendement de réseau, les volumes produits par le SMEP sont en nette baisse, ce qui permet de moins solliciter la nappe alluviale.

Ainsi, la production moyenne journalière a été de 15 140 mètres cubes en 2022 (contre 16 040 m³ en 2021), ce qui est bien inférieur

aux 28 600 mètres cubes par jour autorisés ou aux capacités de production disponibles qui pourraient être sollicitées en cas de besoin. De quoi envisager l'avenir sereinement, tout en permettant au SMEP de porter secours aux collectivités voisines qui seraient en difficulté.

Un avenant au contrat de Concession de Service Public d'eau potable

L'amélioration du rendement hydraulique du réseau du SMEP depuis 2021, consécutive au changement d'exploitant, a fait suite à une longue et forte dégradation des performances hydrauliques du réseau. Pour rappel, le rendement hydraulique à fin 2020 s'est avéré bien inférieur à celui attendu² avec un volume de pertes supérieur de +20 % à celui prévu initialement. Afin de rattraper ce retard le nouvel exploitant AGUR a dû déployer des moyens humains et techniques supplémentaires, dès le démarrage et pour toute la durée du contrat.

Après avis favorables de la Commission de Contrôle Financier, de la Commission de Concession de Service Public, et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 08/03/2022, le Comité Syndical du SMEP a validé, lors de sa séance du 21/03/2022, le principe de passation d'un avenant au contrat de Concession de Service Public. L'avenant a permis de revoir la progressivité d'amélioration du rendement et de **maintenir l'objectif de 84,6 % à fin 2030, avec en**

Évolution rendement de réseau

(indicateur P104.3)

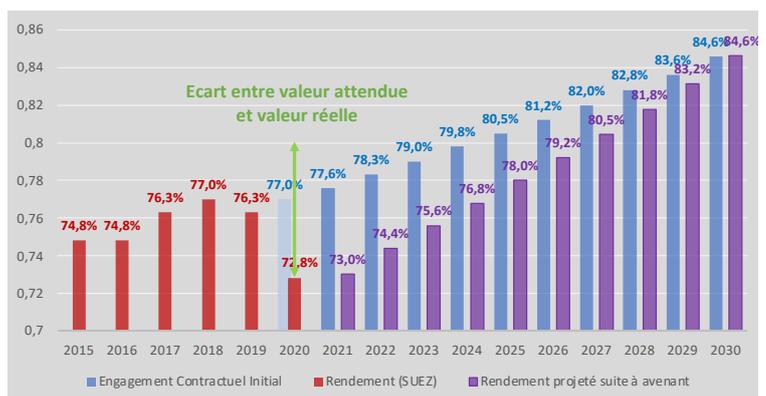


Figure 6 : une dégradation du rendement du réseau à fin 2020, liée aux manquements de l'ancien exploitant.

contrepartie une augmentation de +2 % cents HT par mètre cube de la part variable de l'exploitant, afin de faire face aux surcoûts générés.

L'avenant a permis également d'actualiser le règlement de service vis-à-vis de nouvelles dispositions réglementaires, et de mettre en cohérence ou de modifier à la marge certaines dispositions contractuelles.

² Se reporter à la page 11 du RPQS de 2021 pour plus de détails.

Contentieux et liquidation de l'ancien contrat de délégation de service public (DSP)

Aux termes du contrat de DSP 2006-2020, l'ancien exploitant-délégataire SUEZ avait refusé de signer le protocole transactionnel proposé par le SMEP permettant de solder définitivement les litiges et contentieux en cours. Pour rappel, les principaux litiges concernent :

- **Le moins-perçu de la Surtaxe relatif à l'année 2013**, dont le montant a été **estimé par le SMEP à 316 608 € HT** ;
- **Les pénalités pour non-atteinte des rendements contractuels** dont le cumul, entre 2014 et 2020, atteint la somme de **991 767 € HT**.

Deux titres émis par le SMEP en 2019, pour recouvrer le moins-perçu de la Surtaxe d'une part, et une partie des pénalités de non-atteinte des rendements (de 2014 à 2018, pour un montant de 523 354 € HT) d'autre part, avaient été contestés par SUEZ au Tribunal Administratif (TA). Le TA ayant rejeté les 2 titres émis pour des questions de « formalisme », le SMEP a déposé en juin 2022 une requête en appel des deux décisions. Le SMEP espère que l'affaire puisse être jugée dans le courant de l'année 2023.

Par ailleurs, la société SUEZ a déposé un recours auprès du TA en février 2022 pour non-paiement par le SMEP d'une facture de 1 039 488 € HT qui correspondrait à la « Valeur Nette Comptable » des compteurs renouvelés par ses soins et qui n'auraient pas été amortis en totalité à fin 2020. Or, **les compteurs sont des biens de retour**, qui reviennent de droit à la collectivité en fin de contrat. Quoi qu'il en soit, ces compteurs ont été largement amortis par SUEZ au travers des charges imputées sur le contrat. L'affaire devrait être jugée courant 2023.



991 767 € HT
montant des pénalités
pour non-atteinte des rendements
contractuels



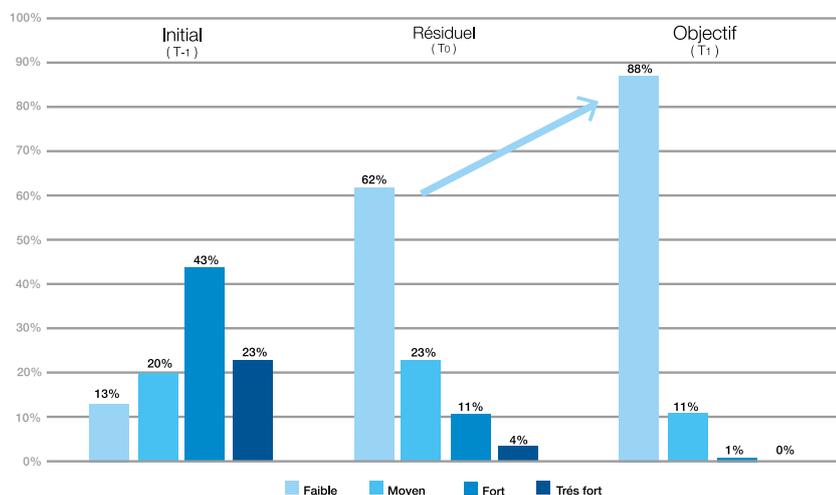
316 608 € HT
moins-perçu de la Surtaxe
en 2013

Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau potable ou PGSSE

Le SMEP bénéficie désormais de son PGSSE. L'identification des dangers, l'évaluation des risques sanitaires ou de pollutions de l'eau potable produite et distribuée a pu être finalisée fin 2022, ainsi qu'un plan d'actions hiérarchisées permettant de détecter et de résoudre rapidement les problèmes potentiels.

Objectif du PGSSE

Réduire les situations à risque



Environ 1 000 évènements ou situations à risque sanitaire ont été identifiés sur le SMEP de la région de Jurançon, du champ captant jusqu'aux robinets des usagers-consommateurs. Les propositions d'améliorations à mener, sur les ouvrages de production, de stockage et de distribution d'eau, ont été évaluées à 1 400 000 € HT. Par ailleurs, 8 procédures d'urgence, correspondant aux principales situations à risques majeurs sanitaires ou de rupture de continuité de service public, ont été établies. Ces procédures et ces actions d'améliorations ont été enclenchées dès la fin de l'année 2022, selon l'ordre de priorité défini dans le PGSSE. **L'objectif global sera de réduire les situations à risques « fort » ou « très fort », de 15 % des situations identifiées à l'heure actuelle à moins de 1 % à moyen terme.**

Figure 7 : l'objectif du PGSSE est de réduire drastiquement les situations à risque Fort ou très Fort

4. La protection de la ressource en eau

Modernisation et renforcement de la station d'alerte du champ captant

Il s'agit d'une des premières actions mises en œuvre en lien avec le PGSSE. L'opération a consisté à renforcer la station d'alerte des pollutions du gave de Pau, située en amont du champ captant et en rive gauche du seuil de Meillon.

Jusqu'à présent, la station d'alerte disposait d'un détecteur biologique des pollutions dénommé « Truitotest », basé sur le caractère polluosensible des truitelles, associé à un détecteur de mouvements à ultrasons. Désormais, la station d'alerte bénéficie également d'une sonde d'analyse en continue de dernière génération qui permet de détecter la présence de nombreux polluants organiques, physico-chimiques, ou de type hydrocarbures qui pourraient affecter la qualité du gave, et indirectement celle de l'eau souterraine captée par les puits les plus proches du gave. Les alertes potentielles de pollution sont renvoyées automatiquement, et immédiatement, vers une

supervision (qui gère l'ensemble des données d'exploitation des ouvrages du SMEP en temps réel) et vers l'astreinte de l'exploitant.

Nouvelle station d'alerte des pollutions



Figure 8 : la nouvelle station d'alerte des pollutions située en amont du champ captant du SMEP.

Délimitation de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC), et poursuite de la procédure de Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE)

Le projet de délimitation de l'Aire d'Alimentation des Captages du SMEP, et du puits de la communauté d'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP) situé à Uzos, a été finalisé en 2022. Il englobe la quasi-totalité de la plaine alluviale, située entre Narcastet et Mazères-Lezons, en rive gauche du gave de Pau. Il a été soumis pour avis aux communes concernées qui l'ont validé, et proposé aux services de l'État. Un arrêté de délimitation de ces AAC doit être pris par le préfet dans le courant de l'année 2023, après avis des partenaires publics concernés tels que la Chambre d'Agriculture et le CoDERST³, et après consultation du public.

Courant 2023, le SMEP et la CAPBP engageront la procédure de ZSCE, avec l'élaboration d'un programme d'actions volontaires sur 3 ans, visant à réduire les risques de pollution de la nappe par les pesticides d'origine agricole, en concertation avec la profession agricole

et les services de l'État. Comme pour la délimitation de l'AAC, le programme d'actions de la ZSCE devra être préalablement validé par les diverses parties prenantes avant de faire l'objet d'un arrêté préfectoral.

Pour rappel, le SMEP de la région de Jurançon a été la première collectivité productrice d'eau potable de la région à interdire l'usage des pesticides sur ses périmètres de protection rapprochée.



Figure 9 : Aire d'Alimentation des Captages du SMEP et de la CA Pau-Béarn-Pyrénées.

³ Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Industriels, commission administrative à caractère consultatif convoquée et animée par le préfet.

Le territoire du PAT Gave de Pau (2020-2024)

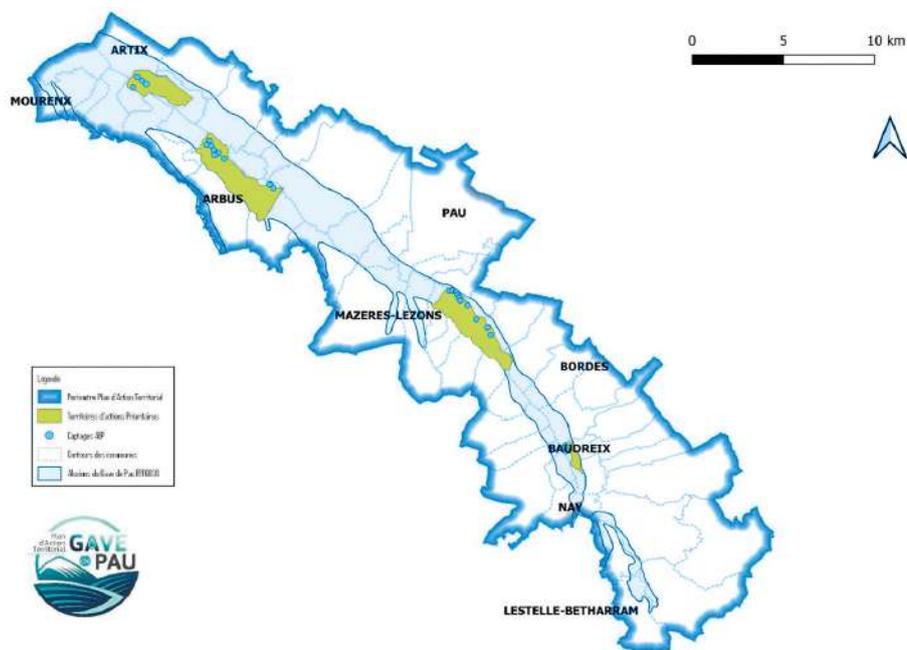


Figure 10: carte du territoire du Plan d'Action Territorial et des 4 Territoires d'Actions Prioritaires

Bilan des actions menées en 2022 au titre du Plan d'Action Territorial du gave de Pau

Le Plan d'Action Territorial ou PAT du gave de Pau, dont l'animation générale est assurée par le SMEP depuis 2020, a pour objectif principal d'**accompagner le monde agricole vers un arrêt de l'usage de produits phytosanitaires ou pesticides, sur les zones de la nappe alluviale du gave de Pau utilisées pour l'eau potable**. Le PAT est porté par 5 collectivités productrices d'eau potable qui sont, de l'amont vers l'aval : le Syndicat mixte du nord-est de Pau (Pyren'eau), le SMEP de la région de Jurançon, la Communauté d'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées, le Syndicat Mixte de Gave et Baise, et le Syndicat Mixte des trois Cantons.

Sur le champ captant du SMEP, 13 agriculteurs sur 27 n'ont aucune parcelle en maïs ou autre culture susceptible d'être traitée par les produits phytosanitaires. Seuls 3 d'entre eux exploitent plus de 5 hectares (ha) de culture (essentiellement du maïs), comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau récapitulatif des données agricoles du champ captant

Données	2021	2022
Surface totale du champ captant (= agricole + forêt, zones urbanisées)	579 hectares	
Surface agricole utile (S.A.U.):	178 hectares (31 %)	
Surface agricole « diagnostiquée » en ha	142,5 ha	163,5 ha
Nombre d'agriculteurs (déclarant PAC) avec au moins 1 parcelle sur champ captant	25	27
Dont agriculteurs à titre principal	12	13
Dont agriculteurs n'ayant que de l'herbe sur le champ captant	13	13
Nombre d'agriculteurs accompagnés	23	26
Nombre d'agriculteurs ≥ 55 ans (évalué sur le plus jeune associé)	12	12
Nombre d'agriculteurs exploitant plus de 5 ha de culture sur le champ captant	3	3
Nombre d'exploitations en polyculture-élevage	11	13
Nombre d'agriculteurs en Agriculture Biologique (AB)	1	2
Nombre d'Entreprises de Travaux Agricoles proposant du désherbage mécanique	2	2

Tableau 1: principales données agricoles du champ captant du SMEP de la région de Jurançon.

L'assolement des 178 ha de surface agricole utile (SAU) du champ captant est concerné à 74 % par de la prairie (68 % en 2021), et à 81 % par des cultures sans phytosanitaire (72 % en 2021). Sur les périmètres de protection rapprochée du SMEP, 100 % de la SAU est conduite en « zéro phyto ».

Assolement 2022 du Champ captant du SMEP de la Région de Jurançon

Sur 2022, des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ont été financées auprès de 13 agriculteurs sur 42 ha (7 agriculteurs sur 24,9 ha en 2021), afin de ne pas recourir à l'usage de pesticide (MAEC sur 1 an) ou de substituer du maïs par de la prairie (MAEC sur 5 ans).

Des essais d'implantation de prairies à légumineuses sans phytosanitaire ont été menés sur 9,93 ha auprès de 5 agriculteurs (4,82 ha auprès de 3 agriculteurs en 2021).

Des essais de désherbage mécanique ont été conduits sur 12,62 ha de maïs auprès de 5 agriculteurs, afin de ne plus recourir à l'usage d'herbicide.

Aux 2,6 ha de Miscanthus implantés en 2021 sur le champ captant, s'ajoutent 4,1 ha de Silphie implantés en 2022 pour un total de 6,7 ha de cultures expérimentales permanentes en « zéro phyto », valorisées en biomasse-énergie ou en paillage pour les élevages.

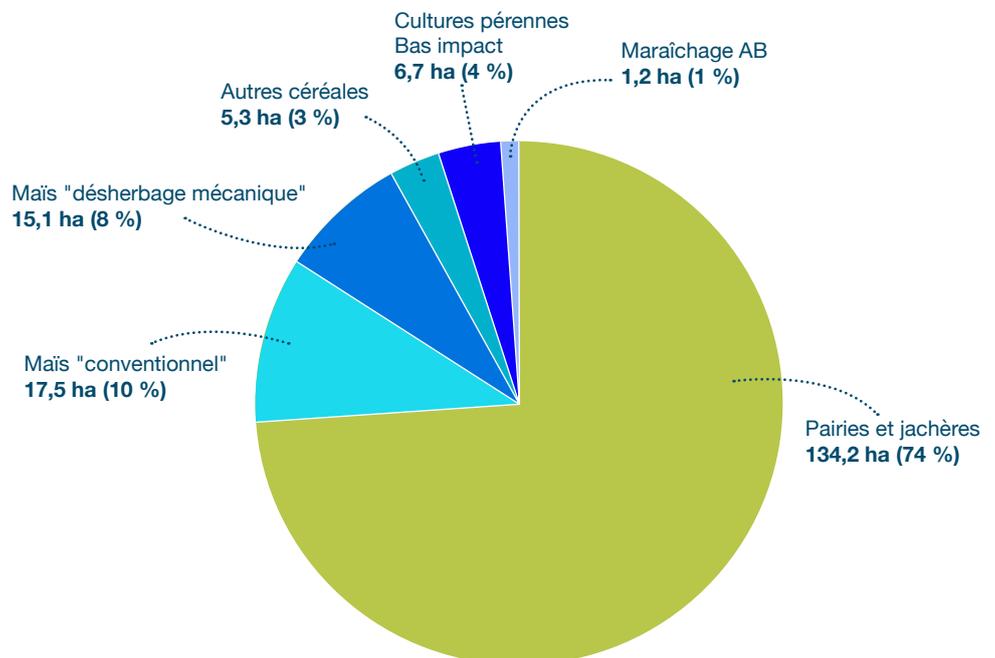
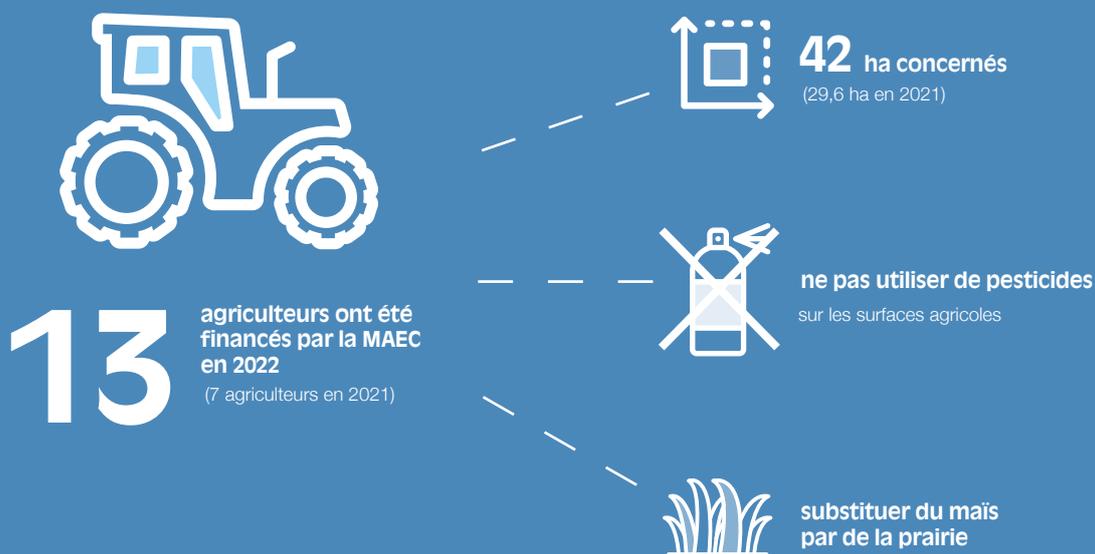
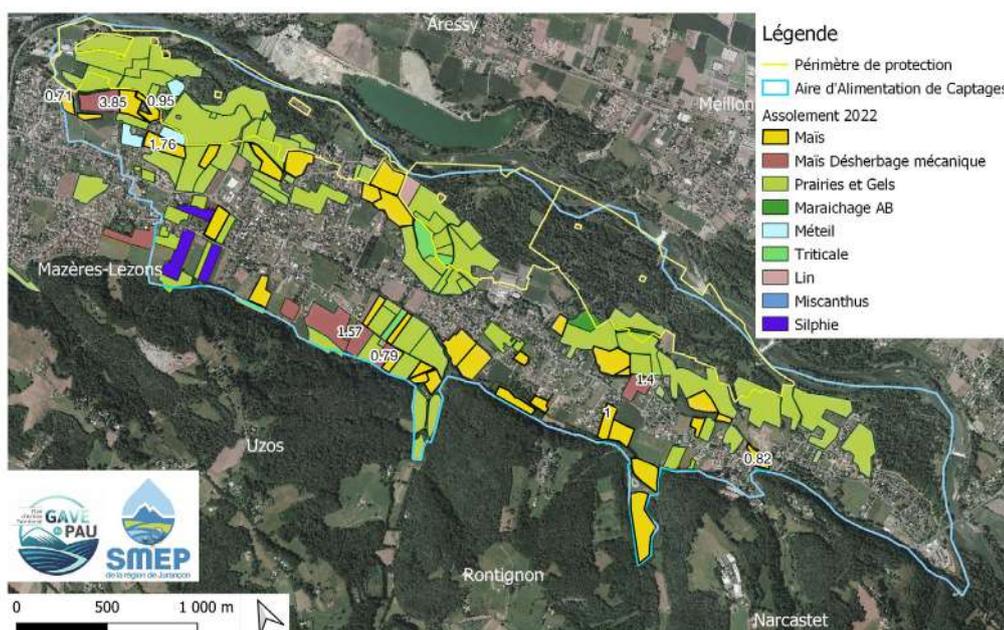


Figure 11: assolement des surfaces agricoles du champ captant du SMEP de la région de Jurançon.

Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)



Assolement 2022 sur l'Aire d'Alimentation de Captages



Pour en savoir plus sur le PAT du gave de Pau: <http://pat-gavedepau.fr>

Figure 12: carte de l'assolement 2022 du champ captant.

De nouvelles acquisitions foncières sur le champ captant du Syndicat

Le SMEP poursuit sa politique d'acquisition foncière autour de ses puits de production d'eau potable.

Près de 7,1 hectares de surface agricole ont été acquis en 2022 (2,75 ha en 2021), **pour un investissement cumulé de 96 651 €** (40 480 € en 2021). Le foncier acquis se situe sur les communes de Mazères-Lezons, Narcastet et Rontignon. **Le SMEP est propriétaire de près de 73 hectares au 31/12/2022.**

Une nouvelle **convention de « prêt à usage »** a été formalisée auprès d'un agriculteur sur Mazères-Lezons. Ce type de convention permet de **mettre gratuitement à disposition des parcelles agricoles, selon un cahier des charges strict qui interdit tout usage de produit phytosanitaire.**



73 ha

surface totale dont le SMEP est propriétaire au 31 décembre 2022



7,1 ha

surface agricole acquise en 2022 (2,75 ha en 2021)



96 651 €

d'investissement total cumulé (40 480 € en 2021)

Parcelles acquises ou en cours d'acquisition en 2022

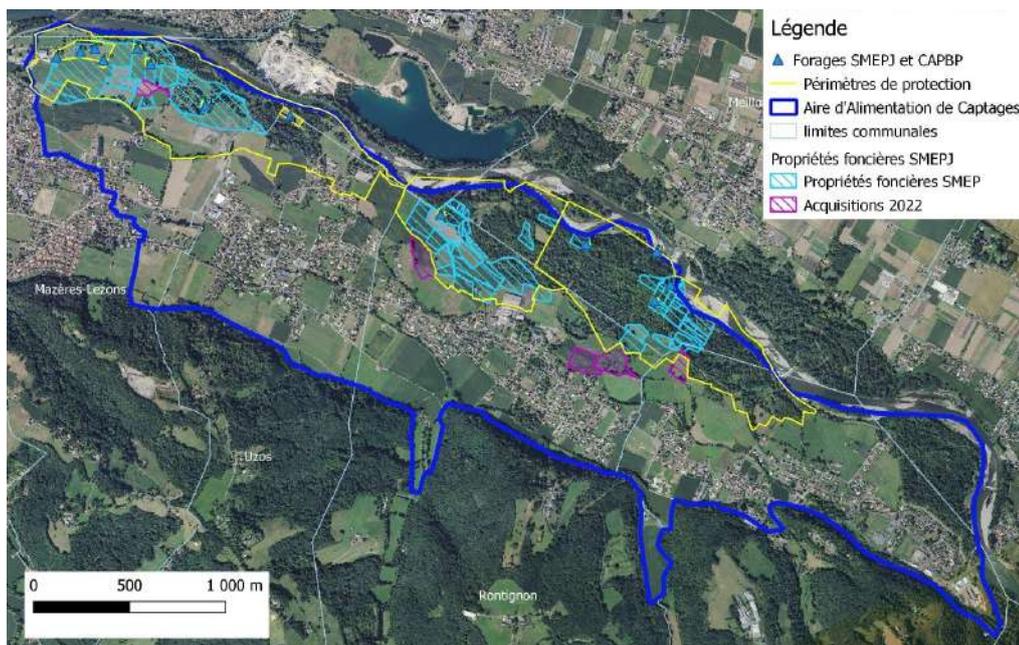


Figure 13: localisation des parcelles acquises et celles en cours d'acquisition par le SMEP en 2022

Chapitre II

Le patrimoine et **l'exploitation** du service



A photograph of a stream flowing over mossy rocks in a forest. The water is clear and reflects the surrounding greenery. The rocks are covered in vibrant green moss. The background is a dense forest with soft, out-of-focus green leaves. A solid yellow-green shape is visible in the top-left corner of the image.

**Le SMEP et son exploitant-
concessionnaire AGUR gèrent,
dans la complémentarité,
un patrimoine conséquent,
exclusivement dédié au
service public de l'eau
potable.**

1. Le champ captant, les ouvrages de production, de stockage, et de distribution d'eau potable

Le champ captant et les puits de production d'eau potable

POMPAGE	MISE EN SERVICE	DEBIT AUTORISÉ (M³/H)	DEBIT AUTORISÉ (M³/J)
MAZÈRES LEZONS P6	En secours	60	1 200
MAZÈRES LEZONS P8	En service	80	1 600
MAZÈRES LEZONS P9	En service	60	1 200
MAZÈRES LEZONS P11	En service	130	2 600
MAZÈRES LEZONS P12	En service	250	5 000
MAZÈRES LEZONS P13	En secours	130	2 600
MAZÈRES LEZONS P13 bis	En service		
RONTIGNON P14	En service	200	4 800
MEILLON P16	En service	200	4 000
MEILLON P17	En service	160	3 200
MAZÈRES LEZONS P18	En service	120	2 400
TOTAL		1 390 m³/h	28 600 m³/j

Le champ captant du SMEP est composé de **11 puits de production ou captages d'eau potable**, dont 9 puits actifs et 2 en secours, **pour une capacité réglementaire de production maximale de 28 600 m³ par jour.**

Tableau 2: puits de production d'eau potable du SMEP et volumes associés.

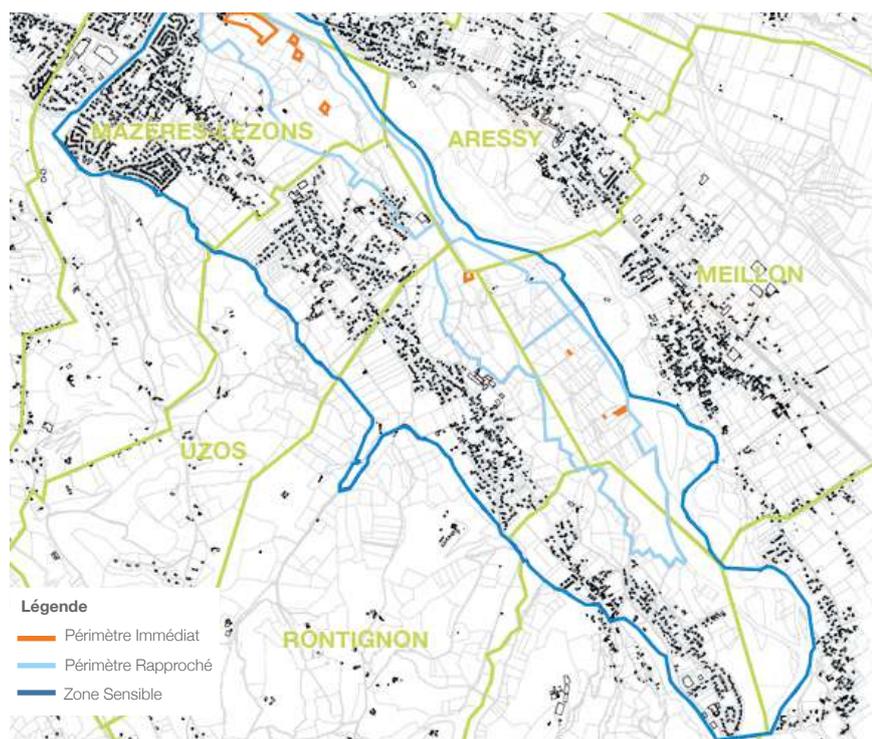


Figure 14: périmètres de protection et zone sensible du champ captant du SMEP.

L'ensemble des puits bénéficie de périmètres de protection immédiate et rapprochée, ainsi que d'une zone sensible, qui ont été révisés et renforcés par arrêté préfectoral en date du 25/10/2017.

L'eau produite, d'origine exclusivement souterraine, ne bénéficie d'aucun traitement du fait de son excellente qualité. Elle ne fait l'objet que d'une simple désinfection au chlore, en amont (préchloration) et en sortie (chloration finale) du champ captant. Cette désinfection est une obligation réglementaire. Elle permet de garantir une qualité bactériologique sanitaire irréprochable jusqu'aux robinets de tous les consommateurs.

L'indice réglementaire [P 108.3], d'avancement de la protection de la ressource en eau, est de 100%.

Les ouvrages de stockage d'eau potable

Le SMEP dispose de **34 ouvrages de stockage** d'eau potable sur 25 sites distincts, **pour une capacité cumulée de 17 635 m³**. La capacité totale de stockage correspond à un peu plus d'une journée de consommation d'eau.

Parmi ces 25 sites de stockage, 9 d'entre eux disposent d'un groupe de pompage destiné à surpresser l'eau du réseau ou à renvoyer l'eau vers des niveaux altimétriques plus élevés. Il existe par ailleurs 2 stations de surpression sans stockage associé.

NOM	VILLE	NATURE	CAPACITÉ (M ³)
Laforgue	Assat	Semi-enterré	100
Reprise Laforgue	Assat	Bâche	100
Nid Béarnais	Jurançon	Semi-enterré	2 x 1 500
Clos Touzet	Jurançon	Semi-enterré	60
Carrérot	Gelos	Bâche	125
Mazères 6 000	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 3 000
Aguillon	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 400
Le Loulié	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 1 500
Narcastet	Narcastet	Semi-enterré	300
Taillefer	Uzos	Semi-enterré	100
Lèbe	Bosdarros	Semi-enterré	300
Pindats	Bosdarros	Bâche	300
Batgusère	Bosdarros	Semi-enterré	2 x 300
Lanot	Gan	Semi-enterré	250
Mirassou	Gan	Semi-enterré	200
Berdoulou	Gan	Semi-enterré	150
Bastarousse	Gan	Semi-enterré	275 + 125
Miqueu	Gan	Semi-enterré	100
Riant	Gan	Semi-enterré	275 + 125
Sabalot	Gan	Semi-enterré	50
Alliou	Gan	Semi-enterré	100
Tour Morlaàs	Morlaàs	Réservoir sur tour	100
Morlaàs Bas service	Morlaàs	Semi-enterré	2 x 300
Morlaàs Haut service	Morlaàs	Semi-enterré	2 x 200
Berlanne	Morlaàs	Bâche	100
Total stockage			17 635 m³

Tableau 3: réservoirs et bâches de stockage d'eau potable du SMEP, et volumes associés.

Le réseau de distribution d'eau potable

L'ensemble du réseau du SMEP est numérisé, et géré au travers d'un système d'information géographique (SIG). Le géoréférencement du réseau d'eau potable en classe A, qui correspond à la plus haute classe de précision, est en cours. Il atteint 394 km au 31/12/2022, ce qui correspond à 48 % du linéaire. L'objectif contractuel étant de géolocaliser 100 % du réseau en classe A à fin 2023.

Le réseau de distribution d'eau potable du SMEP présente **un linéaire cumulé**, hors branchements, **de 828,24 km**.

La répartition des matériaux est la suivante :

MATÉRIAUX	EN 2022
Fonte	336 349 ml
PVC	435 349 ml
PEHD	51 692 ml
Acier	2 060 ml
Indéterminés	2 829 ml
TOTAL	828 239 ml

Tableau 4: répartition des matériaux et linéaire total des réseaux du SMEP.

Il existe 34 358 branchements, dont 32 585 en service, sur le réseau de distribution. **Il n'y aucun branchement en plomb sur le réseau public du SMEP.** L'évolution du nombre de branchement est présenté dans le tableau ci-contre.

Le réseau du SMEP permet par ailleurs d'alimenter **1 188 poteaux ou bouches d'incendie** au 31/12/2022 (1 177 en 2021).

Le parc compteur est composé de 32 534 compteurs, dont

31 641 compteurs de diamètre 15 mm dédiés à l'alimentation d'un logement. Conformément aux engagements contractuels, l'exploitant AGUR procède au déploiement de la radio-relève, qui consiste à apposer une tête émettrice sur chaque compteur, et qui permettra de s'affranchir d'une lecture manuelle lors des passages semestriels des agents releveurs. La mise en place de la radio-relève s'est poursuivie en 2022, et doit s'achever fin 2023 ou début 2024.

Depuis le 01/01/2021, l'âge limite des compteurs a été porté à 20 ans, au lieu de 15 ans précédemment. **Il reste à ce jour 82 compteurs de plus de 20 ans** sur le SMEP, comme l'illustre la figure 15.

Le périmètre du SMEP compte 31 interconnexions ou points d'échanges d'eau avec les collectivités limitrophes, dont

22 avec la seule ville de Pau. Les interconnexions permettent de se porter mutuellement secours en cas de problème majeur sur les ouvrages de distribution.

L'indice réglementaire [P 103.2], de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, est de 120 (sur 120).

DONNÉES SUR LES RACCORDÉS	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution N/N-1
Nombre total de branchements (en service ou non)	32 046	32 631	33 051	34 080	34 358	0,8%
Nombre total de branchement en service	30 450	30 938	31 380	32 417	32 585	0,5%
Nombre total de branchement non en service	1 596	1 693	1 671	1 663	1 773	6,7%

Tableau 5: évolution du nombre de branchements sur le SMEP.

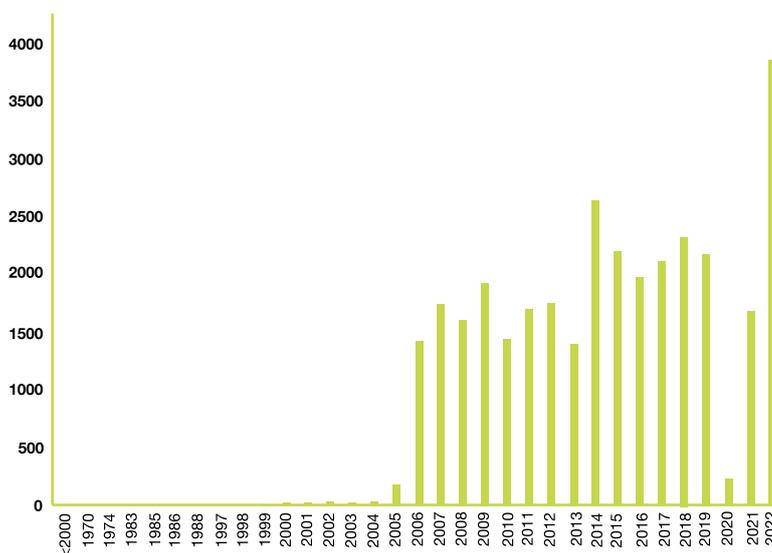


Figure 15: pyramide des âges des compteurs à fin 2022.

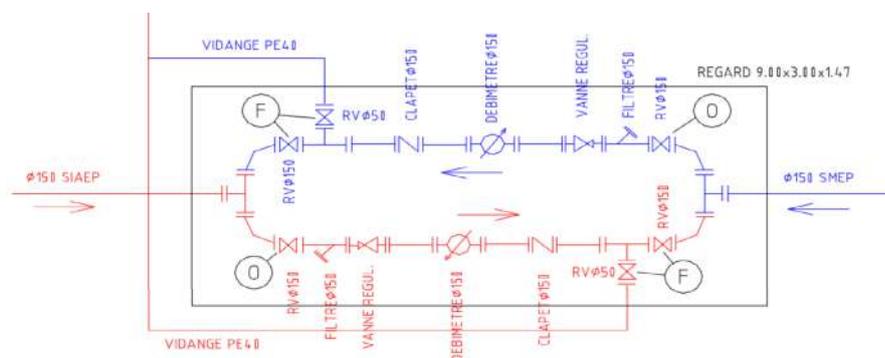


Figure 16: schéma de l'interconnexion reliant le SMEP au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la région de Lescar.

2. Les outils de suivi et de surveillance du réseau d'eau potable

Sectorisation du SMEP Jurançon - Exemple du secteur du LOULIÉ

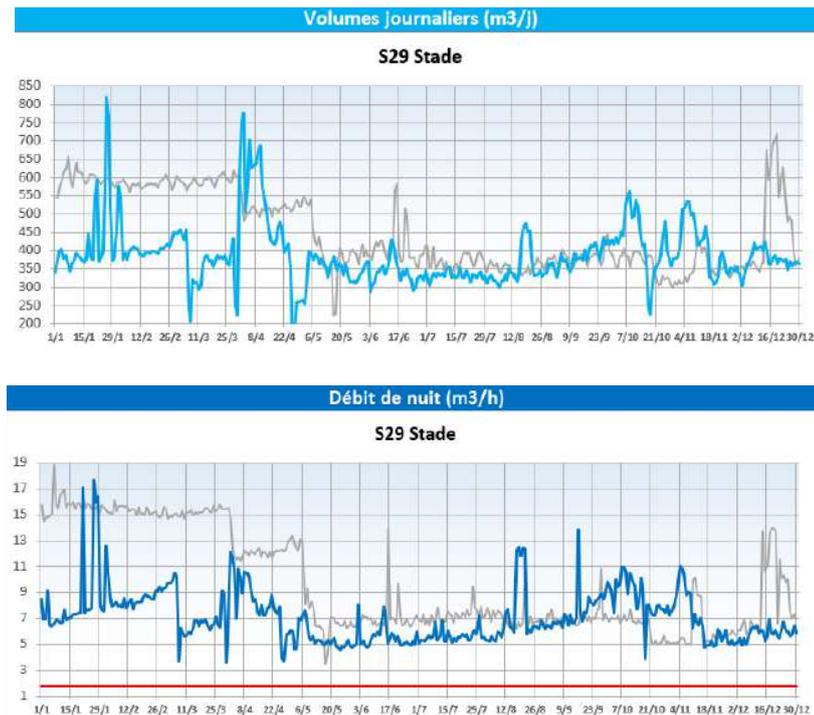


Figure 17 : exemple de suivi des débits journaliers et nocturnes sur un des 55 sous-secteurs du réseau.

Le réseau de distribution d'eau potable du SMEP est sectorisé et découpé en **55 sous-secteurs**. Chaque sous-secteur est équipé d'un système de comptage télégeré, permettant de suivre quotidiennement l'évolution des débits, et d'identifier les tronçons de réseaux les plus fuyards.

À cette sectorisation s'ajoutent **200 prélocalisateurs acoustiques fixes, et 20 prélocalisateurs mobiles**, qui ont pour fonction de localiser plus précisément les fuites. L'ensemble de ces outils permet aux agents d'exploitation d'être encore plus performants dans la réduction des pertes d'eau et dans l'amélioration du rendement du réseau.

L'exploitant AGUR dispose localement de 26 ETP (équivalents temps plein), dont 11 agents dédiés à la recherche, au suivi ou au traitement des fuites sur le réseau d'eau potable du SMEP.



Figure 18 : prélocalisateur acoustique de fuite.

3. Les travaux de renouvellement, de création, de sécurisation et d'amélioration des ouvrages d'eau potable

Le cumul des travaux d'investissement de 2022 pris en charge par le SMEP représente **2,48 millions d'euros TTC** (1,93 M€ TTC en 2021), ce qui représente une fourchette moyenne d'investissements. **Les travaux affectés au renouvellement des réseaux** d'eau potable ont représenté **2,30 M€ TTC** (1,92 M€ TTC en 2021), soit **environ 93 % de l'investissement annuel** (99 % en 2021).

2,48 M€ TTC
montant des travaux d'investissement pris en charge par le SMEP en 2022

Les principales opérations de renouvellement et de pose du réseau d'eau potable, effectuées par le SMEP en 2022, ont concerné les linéaires et les communes suivantes :

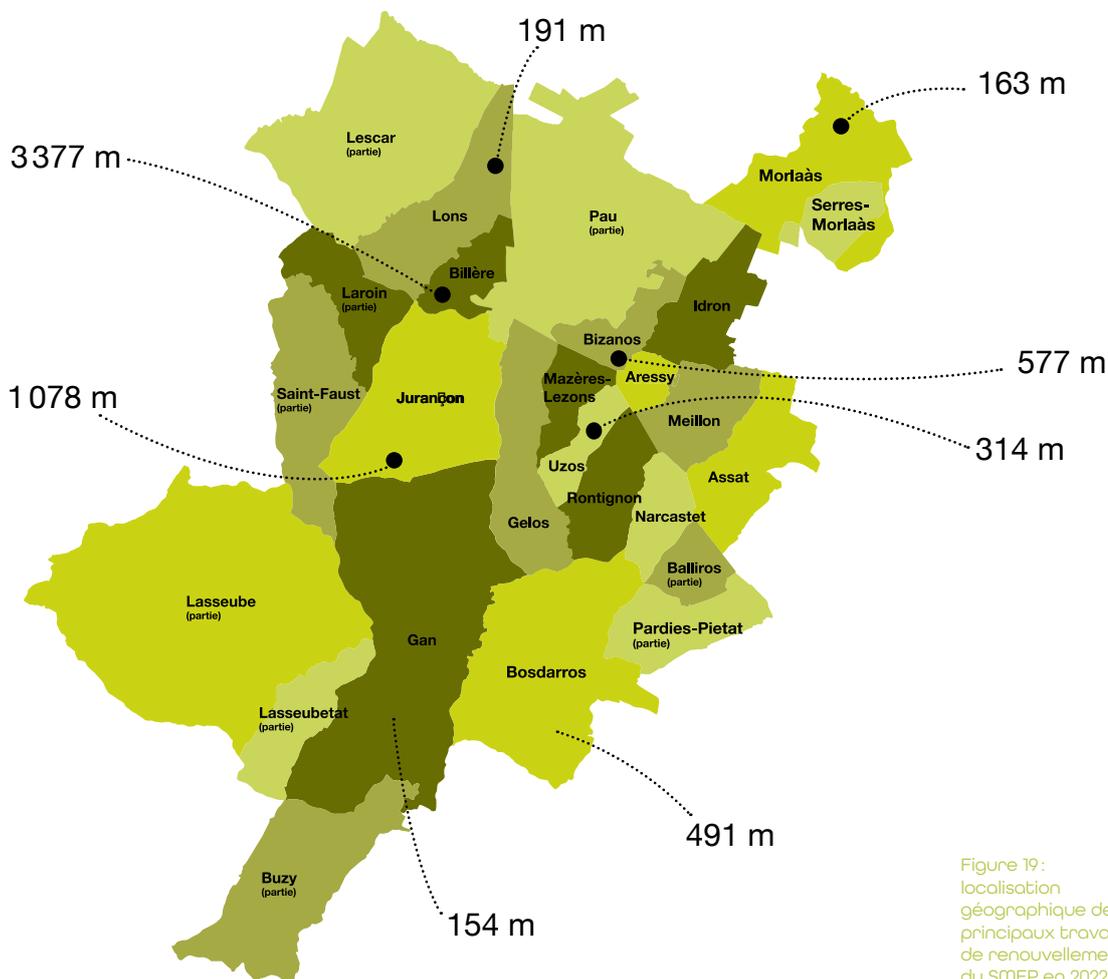


Figure 19 : localisation géographique des principaux travaux de renouvellement du SMEP en 2022.

L'année 2022 s'est soldée par un peu plus de 6,3 km de linéaire de réseaux renouvelés (8,4 km en 2021), pour un taux de renouvellement de 0,78 % (1,01 % en 2021). Le linéaire de réseau est en baisse en 2022 du fait :

- de l'infructuosité de certains marchés de travaux, dont les coûts n'étaient pas en adéquation avec les enveloppes budgétaires préétablies (forte inflation sur certains montants de travaux),
- du glissement temporel, de fin 2022 à début 2023, d'une opération majeure de renouvellement sur 1 km d'une conduite stratégique dénommée « Nid Béarnais ».

Le linéaire renouvelé (ou mis hors service), au cours des 5 dernières années, représente un cumul estimé de 36,7 km de réseaux sur 2018-2022 (contre 44,8 km sur 2017-2021).

La moyenne du taux de renouvellement des réseaux renouvelés du syndicat sur les 5 dernières années (période 2018-2022) est de 0,88 % (1,09 % sur 2017-2021). Ce taux moyen est en diminution, liée indirectement à la non-prise en compte de l'année 2017 qui était une année exceptionnelle en matière de renouvellement, et surtout à la baisse des linéaires renouvelés sur 2020 et 2022. Néanmoins, ce taux moyen reste élevé par rapport à la moyenne régionale ou nationale, qui oscille aux alentours de 0,6 % :

Année	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL en matière linéaires	7 190	8 338	6 251	8 604	6 345
Taux de renouvellement	0,87%	1,01%	0,76%	1,01%	0,78%

Tableau 6 : suivi des linéaires de réseaux renouvelés et des taux par le SMEP de 2018 à 2022.



Figure 20 : travaux de renouvellement de réseaux effectués en 2022.

Le cumul des travaux pris en charge par le concessionnaire AGUR, au titre de ses engagements contractuels, **a représenté la somme de 320 799 € HT en 2022** (289 183,51 € HT en 2021). La répartition des travaux effectués a été la suivante :

Travaux de renouvellement du Concessionnaire AGUR	2021	2022
Équipements électromécaniques (Champs captant, stations et réservoir)	70 342€	52 667€
Accessoires réseaux de distribution	12 799€	50 648€
Branchements (nombre)	81 600€	93 042€
Compteurs et radio-relève	124 442€	124 442€
TOTAL RENOUVELLEMENT (en HT)	289 184€	320 799€

Tableau 7 : travaux de renouvellement du concessionnaire AGUR.

 **321 K€ HT**

montant des travaux pris en charge par AGUR en 2022
(contre 289 K€ HT en 2021)



Figure 21 : renouvellement et sécurisation de la chloration principale de Mazères II

Citons, parmi les principales opérations d'investissements pris en charge en 2022 par le concessionnaire AGUR :

- La sécurisation de la chloration principale située sur le site de « Mazères II », en sortie du champ captant (engagement contractuel) ;
- La mise en place de 4 analyseurs de chlore (engagement contractuel) ;
- La fiabilisation des armoires électriques des puits et des stations de reprise (engagement contractuel).

Les travaux facturés aux usagers du service public d'eau potable, ont généré en 2022 un investissement cumulé de **361 830 € HT pour la création de 148 nouveaux branchements et la pose de 262 nouveaux compteurs** (338 085 € HT, pour 192 branchements et 46 compteurs en 2021).

Le total des investissements réalisés en 2022, sur le domaine public et les infrastructures d'eau potable du SMEP, **s'élève à 3 149 824 € TTC** (2 682 723 € TTC en 2021).

 **3,1 M€ TTC**

total des investissements réalisés en 2022
(2,7 M€ TTC en 2021)

 **434 K€ TTC**

de travaux
pour 148 nouveaux branchements et 262 nouveaux compteurs posés en 2022

4. L'organisation du SMEP, les moyens et interventions d'exploitation d'AGUR

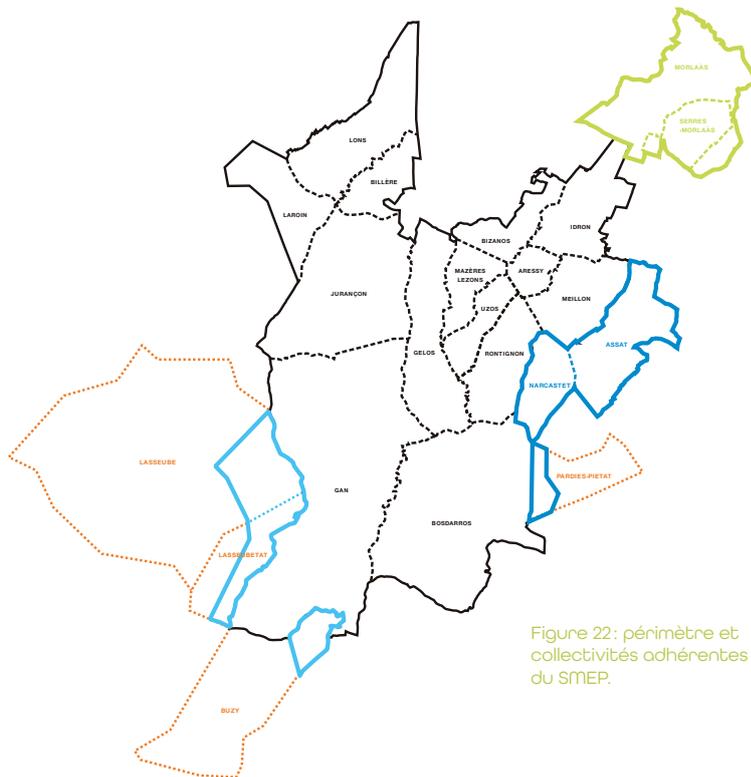


Figure 22 : périmètre et collectivités adhérentes du SMEP.

Le SMEP est doté d'un Comité Syndical composé de 39 délégués titulaires et autant de suppléants, issus des intercommunalités et communes suivantes :

- Communauté d'Agglomération (CA) de Pau Béarn Pyrénées⁶ (périmètre noir) : 27 délégués ;
- Communauté de Communes (CdC) du Pays de Nay⁷ (périmètre bleu foncé) : 5 délégués ;
- Les communes de Morlaàs et de Serres-Morlaàs (périmètre vert) : 4 délégués ;
- Les communes de Buzy, Lasseube et Lasseubetat (périmètre orange) : 3 délégués.

Le Comité Syndical s'est réuni 5 fois en 2022, pour 51 délibérations prises en séance.

Le SMEP dispose d'un Bureau, composé du Président, de 6 vice-présidents et de 3 délégués :

⁶ La CAPBP s'est substituée, depuis le 01/01/2020, aux 14 communes initialement adhérentes suivantes : Aressy, Billère, Bizanos, Bosdarros, Gan, Gelos, Idron, Jurançon, Laron, Lons, Mazères-Lezons, Meillon, Rontignon et Uzès.

⁷ La CdC du Pays de Nay s'est substituée, depuis le 01/01/2019, aux 3 communes initialement adhérentes suivantes : Assat, Narcastet et Pardiès-Piétat.

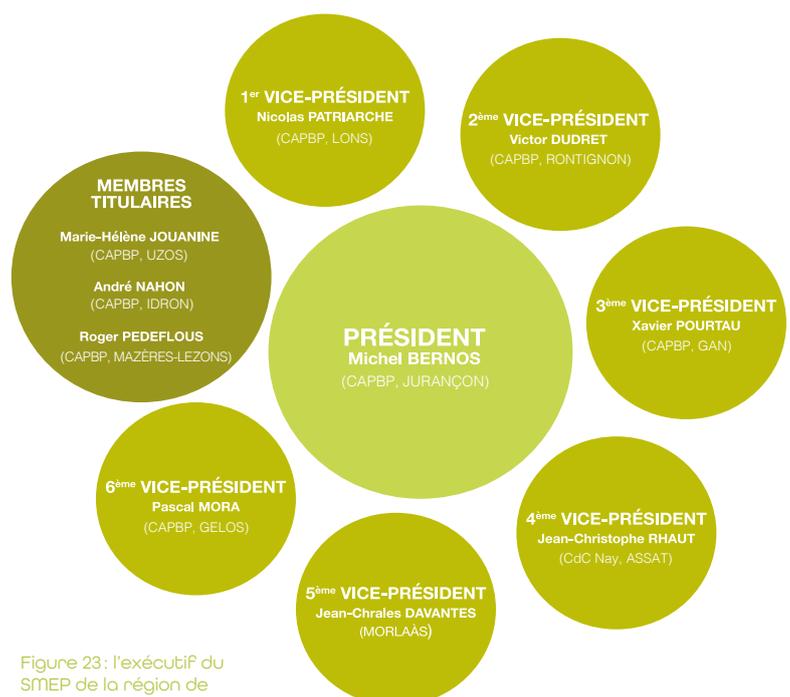


Figure 23 : l'exécutif du SMEP de la région de Jurançon élu en 2020

Outre les 4 commissions réglementaires⁸, le SMEP fonctionne au travers de 6 commissions thématiques,

présidées par chaque vice-président dans l'ordre de leur désignation, et qui sont :

- La commission « Administration Générale et suivi de la Concession de Service Public » ;
- La commission « Finances » ;
- La commission « Travaux » ;
- La commission « Ressource en eau, Plan d'Action Territorial et Zone Soumise à Contraintes Environnementales » ;
- La commission « Patrimoine » ;
- La commission « Relations avec les collectivités, les coopérations internationales et la gestion foncière ».

L'équipe du SMEP est composée de 4 agents avec l'organigramme suivant :

Composition de l'équipe du SMEP

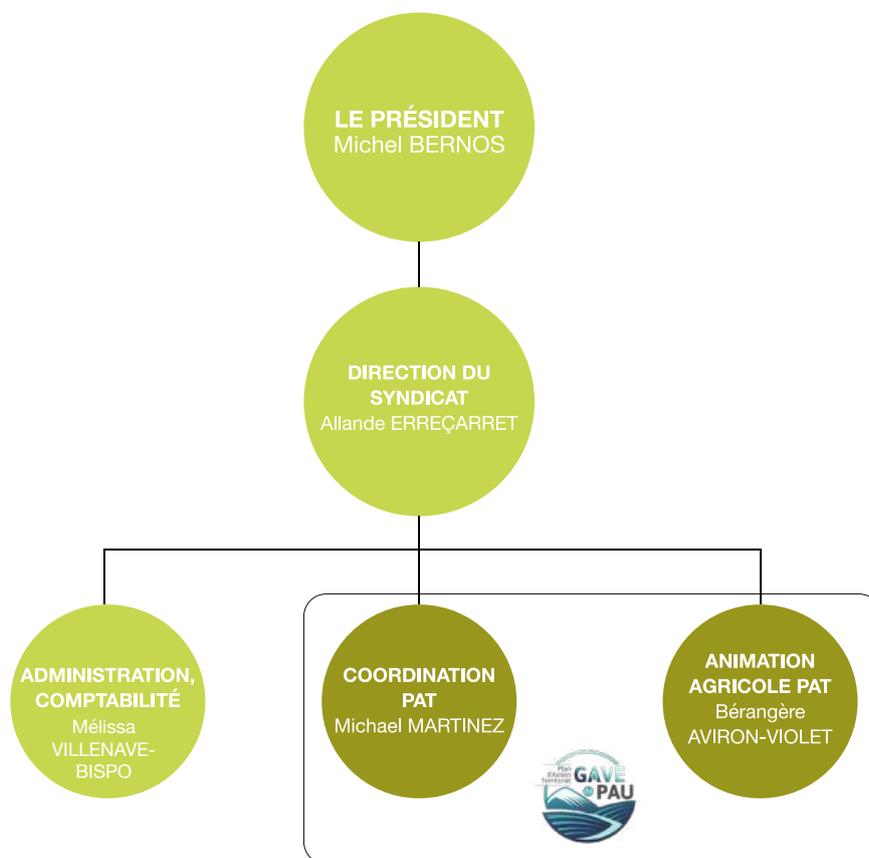


Figure 24: organigramme du SMEP.



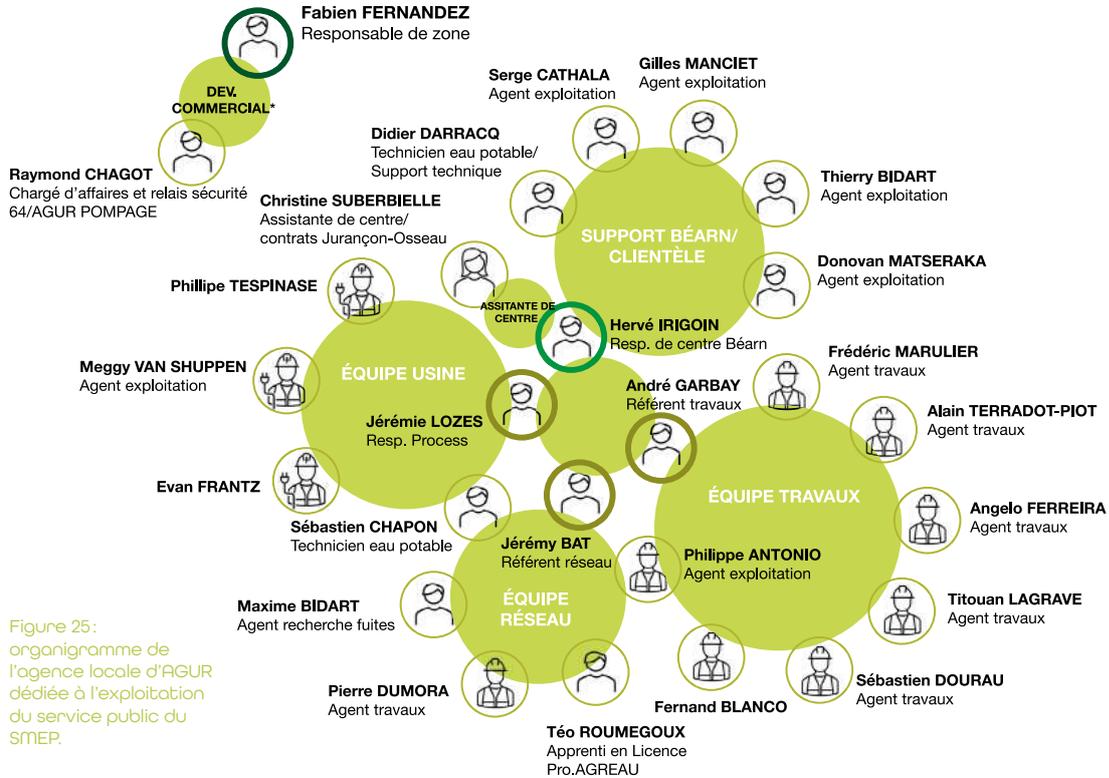
L'exploitant AGUR dispose d'une agence locale, basée à la ZAC du Vert Galant à Jurançon, ouverte au public du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16 h. Le numéro de téléphone 09 69 39 40 00 permet de joindre le service de 8h à 18h.

Au-delà des heures d'ouverture, ce même numéro permet de joindre l'agent d'astreinte du service. Le site internet www.agur.fr permet également à tous les abonnés d'accéder à un panel de services (paiement des factures, historique de consommations, suivi des demandes...).

L'effectif permanent du service d'exploitation d'AGUR est composé de 23 agents, dont le responsable de centre, auxquels s'ajoutent une équipe de 5 équivalents temps plein (ETP) pour la relève des compteurs et le déploiement de la radio-relève. AGUR met également à la disposition de son agence locale, un responsable de zone, et ses services supports d'expertises techniques ou hydrauliques, de gestion des abonnés, de facturation, recouvrement, ou de gestion des ressources humaines. **Ainsi, 28 ETP sont dédiés en permanence à l'exploitation du service public d'eau potable du SMEP**, en plus des services « supports » d'AGUR, et des agents du SMEP.

⁸ Commission Administration Générale et Suivi de la Concession de Service public, Commission d'Appel d'Offre, commission de Concession de Service Public, Commission de Contrôle Financier de la Concession de service Public, et Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Organigramme de l'équipe AGUR



Les principales interventions d'exploitation effectuées par AGUR en 2022, outre la surveillance ou la gestion quotidienne des ouvrages de production, de transport, de stockage et de distribution, ont concerné :

- **L'inspection préventive de 620 km de réseaux d'eau potable**, soit 75 % du linéaire total (580 km, soit 70 % du linéaire total en 2021) ;
- **La recherche quotidienne et la réparation de 269 fuites** (254 fuites en 2021) ;
- **Le nettoyage et la désinfection annuelle des 34 réservoirs et bâches actifs** ;
- **Le diagnostic de 147 appareils de régulation de pression** ;
- La maintenance préventive sur différents compteurs de sectorisation ;
- **Le géoréférencement de 394 km de réseau en « classe A⁹ »** ;

- **Le contrôle de conformité de 1 188 poteaux ou bouches d'incendie¹⁰** ;
- **Le renouvellement de 5695 compteurs, et l'équipement de 8600 compteurs en radio-relève.**

Récapitulatif des fuites réparées en 2021 et 2022

Fuites réparées	2021	2022	Évolution N/N
Fuites réseau	80	91	12%
Fuites branchement	143	162	12%
Fuites équipement	31	16	-94%
Total fuites	254	269	6%

Tableau 8 : Fuites réparées par l'exploitant AGUR, et évolution depuis 2021.

⁹ Il s'agit de la classe de précision la plus performante en matière de cartographie des réseaux.

¹⁰ Au travers d'un marché de prestations de service spécifique, géré par le SMEP pour le compte des communes concernées.

Chapitre III

Le bilan quantitatif et **sanitaire** du service





Les volumes
produits ou prélevés
sur la ressource
sont en baisse, et
la qualité de l'eau
potable distribuée
100% conforme, sur
l'année 2022.

1. Les volumes de production, de distribution, et le rendement du réseau

La nette amélioration des indicateurs hydraulique en 2021 se poursuit en 2022, avec un rendement réglementaire qui atteint 77 % (74,4 % en 2021). Le tableau ci-dessous reprend les principales données hydrauliques contractuelles relatives à 2022, en intégrant les 4 années antérieures :

Suivi des indicateurs hydrauliques

Variable	Description	2018*	2019*	2020*	2021	2022
V0	Volume prélevé	NC	NC	6 267 438	6 278 127	5 551 251
V0s	Besoins station	NC	NC	103 168	423 567**	37056
V0p	Pertes d'adduction	NC	NC	NC		
V1	Volume produit	5 755 585	5 865 553	6 164 270	5 854 560	5 514 195
V2	Importations	42 223	50 724	64 246	56 130	64 658
V3	Exportations	28 427	10 251	11 237	27 782	57 155
V4	Volumes mis en distribution	5 769 381	5 906 026	6 217 279	5 882 908	5 521 698
V5	Pertes	1 349 189	1 400 225	1 693 256	1 512 922	1 285 338
V6	Volumes consommés autorisés	4 420 192	4 505 801	4 524 023	4 369 986	4 236 360
V7	Consommations comptabilisées (365 jours)	4 065 192	4 054 801	4 063 023	4 178 121	4 132 616
	Volumes facturés	3 995 437	3 970 747	3 987 994	3 850 090	3 611 117
	Volume dégrevé	69 755	84 054	75 029	133 434	37 057
	Nbre de jours entre 2 relèves	NC	NC	NC	348	367
	Volume facturé gros consommateurs					504 323
V8	Consommations sans comptage estimée	330 000	426 000	436 000	183 549	82 291
	Fuite Nid Beamais	175 000	271 000	281 000	129 600	17 033
	Prise d'eau sur PI induspal	106 000	106 000	106 000	43 800	52 560
	Autres (SUEZ)	49 000	49 000	49 000	0	0
	Nbre PI/BI fin d'année	NC	NC	NC	1194	1 188
	Total volume PI (8,5 m ³ /an/unité)	NC	NC	NC	10149	10 098
	Nombre de rotation d'hydrocureurs					1 300
	Total volume hydrocureurs (2 m ³ /rotation)					2 600
V9	Volume de service	25 000	25 000	25 000	8 317	21 454
	Nombre analyse chlore	NC	NC	NC	1	1
	Total volume analyse chlore (700 m3/an)	NC	NC	NC	700	700
	Total volume pertes pour nettoyage	NC	NC	NC	4296	13 301
	Purges réseau	NC	NC	NC	2600	2 690
	Surpresseur	NC	NC	NC	540	2 160
	Désinfection conduites suite travaux	NC	NC	NC	180	2 603
L	Longueur réseau (km)	826	827	826	829.67	828.24
	IP 104.3 Rendement réseau = (V3+ V6)	76.7%	76.3%	72.8%	74.4%	77.0%
	Rendement contractuel (Art.30)	71.7%	69.9%	66.5%	71.2%	75.2%
	Rendement primaire réseau = V7 / (V1 +	70.5%	68.7%	65.4%	71.0%	74.8%
	ILVNC contractuel (Art. 29)	5.65	6.13	7.15	5.63	4.59
	IP 105.3 ILVNC= (V5+V9+V8)/L/365 (en	5.65	6.13	7.15	5.63	4.59
	IP 106.3 ILP= V5/L/365 (en m3/km/j)	4.48	4.64	5.62	5.00	4.25
	ILC= (V3+V6)/L/365 (en m3/km/j)	14.8	15.0	15.0	14.5	14.2

* années relatives au précédent contrat de Délégation de Service Public attribué à SUEZ.

** les principales causes identifiées en 2021 ont été réglées (fuites sur vanne isolement "feeder" et sur vidanges puits P12 et P13).

Tableau 9: suivi contractuel des indicateurs hydrauliques.

Le rendement hydraulique contractuel réalise un bond de +4 %, et atteint 75,2 % en 2022. L'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés ou ILVNC s'améliore nettement en 2022, pour atteindre 4,59 m³/jour/km (-1,04 m³/jour/km par rapport à 2021). Avec un Indice Linéaire de Pertes, ou ILP de 4,25 m³/jour/km, la performance hydraulique du réseau du SMEP en 2022 est considérée comme tout à fait acceptable¹¹. À noter que les objectifs contractuels de performance hydraulique du réseau s'appliqueront à compter de 2023, avec un rendement d'objectif à atteindre de 75,6 % et un ILVNC de 4,78 m³/jour/km.

	2021	2022	Évolution N/N-1
Volume journalier moyen (m ³ /jour)	16040	15141	-6 %
Volume journalier maximum (date)	20410 (13/01/2021)	18340 (22/09/2022)	-10,1 %
Volume journalier minimum (date)	12790 (15/08/2021)	12360 (20/06/2022)	-3,4 %

Tableau 10 : évolution des volumes journaliers produits.

La comparaison des données hydrauliques entre 2021 et 2022 appelle les commentaires suivants :

- Les « **Besoins station/usine** » qui intègrent les volumes de service, de pertes ou de vidange au niveau des puits et du champ captant en général, diminuent fortement, grâce aux interventions effectués en 2022 ;
- Un **volume produit de 5,51 millions de m³**, en **nette baisse d'environ -310000 m³** ;
- Un **volume « comptabilisé » ou facturé de 4,13 millions de m³**, en très légère baisse malgré l'épisode de sécheresse ;
- Un **volume de fuite comptabilisé sur la conduite de transit du « Nid Béarnais » de 17000 m³**, en **forte diminution** (129600 m³ en 2021), du fait d'un by-pass¹² de la conduite sur l'année, assorti d'une modification des zones d'influence des réservoirs principaux du SMEP ;
- **Une hausse des prises d'eau de +20 %** sur les poteaux d'incendie de la zone industrielle d'Induspal à Lons ;
- Une prise en compte de **21454 m³ de volume de service**, dont 13301 m³ pour le lavage des réservoirs, **en hausse**.

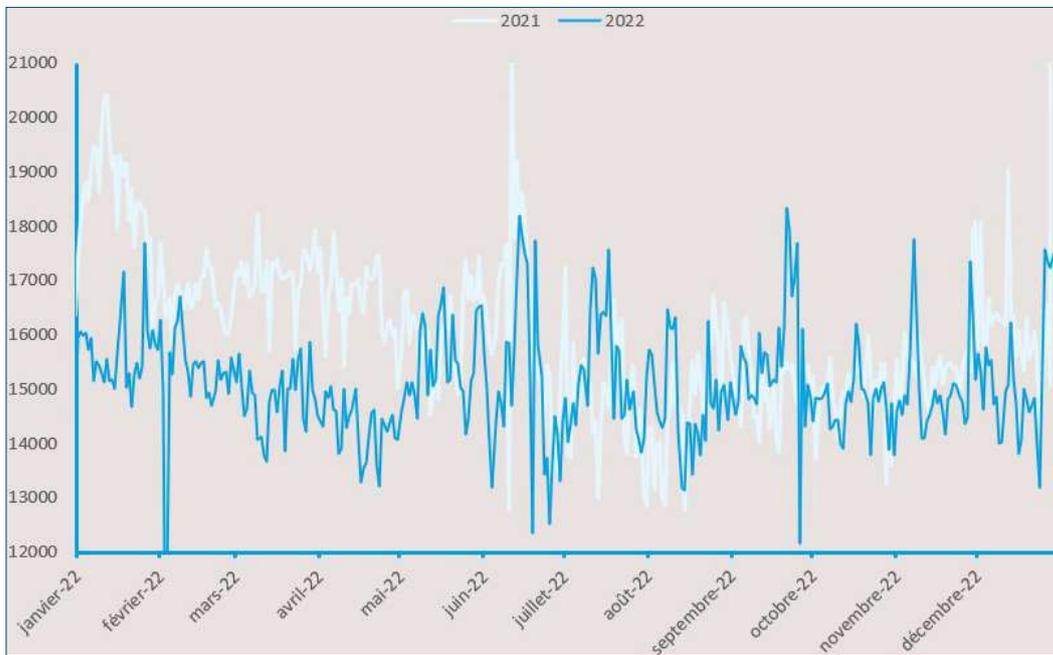


Figure 26 : baisse de -6 % des volumes journaliers moyens produits entre 2021 et 2022.

¹¹ Le réseau du SMEP, avec ses 39 abonnés par km, est jugé « intermédiaire », mi-rural ou mi-urbain.

¹² Dérivation des eaux distribuées vers un réseau complémentaire en fonte de 400 mm dit du « Loulié ».

2. La qualité de l'eau brute et de l'eau produite ou distribuée

Pour rappel, l'eau produite par le SMEP de la région de Jurançon est à 100 % d'origine souterraine, et ne nécessite aucun traitement avant d'être distribuée aux 70 000 consommateurs. Aucun réactif n'est donc utilisé pour la potabilisation de l'eau. L'eau subit une simple désinfection au chlore avant distribution, comme l'exige la réglementation sanitaire.

L'eau potable distribuée par le SMEP fait l'objet d'une surveillance en continue de sa qualité, et d'un contrôle sanitaire particulièrement strict. **L'eau potable est un produit alimentaire vital, dont la conformité sanitaire doit être assurée 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24**, quel que soit le lieu de distribution. Pour le SMEP, cette surveillance et ce contrôle se traduisent par :

- Plus de **15 000 résultats analytiques par an** ;
- **630 analyses d'eau** effectuées sur les puits (eau brute) et sur le réseau d'eau potable chaque année, 1 à 2 fois par jour en moyenne ;
- **Plus de 450 pesticides et autres molécules pharmaceutiques ou industrielles recherchées** sur l'eau brute, chaque mois, via le réseau de suivi de la qualité de la ressource en eau souterraine du Plan d'Actions Territorial du gavage de Pau.

Aucune non-conformité n'a été décelée dans l'eau potable distribuée du SMEP en 2022 (idem en 2021 et 2020). Seuls des dépassements de référence de qualité ont pu être observés, sur le plan bactériologique (1), physico-chimique (2) et sur la température de l'eau. Les références de qualité sont des indicateurs de fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau potable.

La synthèse du contrôle ARS de la qualité de l'eau sur 2022 figure en annexe I.

S'agissant des pollutions diffuses d'origine agricole, **la teneur moyenne en nitrates mesurée en 2022 dans l'eau distribuée a fortement diminuée, et s'élève à 4,8 mg/L en moyenne** (5,3 mg/L en moyenne en 2021). Il s'agit d'un niveau bas historique pour le SMEP. **Cette évolution témoigne d'une bonne maîtrise des pratiques agricoles autour des captages d'eau du SMEP.**

PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES :	2020	2021	2022
Taux de conformité microbiologique	100 %	100 %	100 %
Nombre de prélèvements conformes	121	121	121
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0	0
Nombre total de prélèvements	121	121	121

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES :	2020	2021	2022
Taux de conformité physico-chimique	100 %	100 %	100 %
Nombre de prélèvements conformes	121	121	121
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0	0
Nombre total de prélèvements	121	121	121

Tableau 11: 100% de l'eau distribuée par le SMEP est conforme aux normes sanitaires.

Un pesticide d'origine agricole a été détecté lors des contrôles sanitaires de l'ARS en 2022. Il s'agit d'une molécule de dégradation de l'atrazine, herbicide du maïs interdit depuis 2003. Une détection ponctuelle de la cyperméthrine est à signaler. Elle serait liée à l'usage d'une bombe insecticide lors de l'ouverture du capot d'accès à un des puits prélevés. Cela illustre, s'il le fallait, la sensibilité et la performance des techniques d'analyses d'eau dont les limites de quantification atteignent le nanogramme.

Le rapport annuel de l'ARS figure en annexe du rapport annuel de 2022 d'AGUR. Il est également téléchargeable sur

le site du SMEP : www.smepe-jurancon.fr

Pour en savoir plus sur la qualité de l'eau distribuée sur l'une ou l'autre des communes du SMEP :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Teneurs moyennes (et maximales pour les pesticides mesurées au cours des 5 dernières années dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau potable :								
Paramètres	Unités	Normes	2018	2019	2020	2021	2022	Commentaires
Chlore total	mg/L	-	0,19	0,17	0,17	0,16	0,16	0,1mg/L minimum à respecter ¹³
Température de l'eau ¹⁴	°C	25°C	16	15,84	16,13	16,10	16,81	Ponctuellement supérieur à 25°C
pH	-	>=6,5 et <=9	7,82	7,64	7,58	7,57	7,71	Eau proche de la neutralité
Dureté (TH)	°F	-	18	18,8	18,7	18,3	18,45	Eau douce, peu calcaire
Conductivité à 25°C	us/cm	>=200 et <=1100	367	365	364	351	350	Minéralisation équilibrée
Calcium	mg/L	-	67,63	67,35	70,88	64,90	67,80	Minéralisation équilibrée. Teneur habituelle
Chlorures	mg/L	250	4,90	4,68	4,19	4,41	3,97	Minéralisation équilibrée. Peu chargée
Sodium	mg/L	200	3,08	3,15	3,19	3,47	2,90	Minéralisation équilibrée. Peu chargée
Sulfates	mg/L	250	11,05	11,63	10,57	10,73	10,64	Minéralisation équilibrée. Peu chargée
Magnésium	mg/L	-	3,90	3,79	4	3,74	3,76	Minéralisation équilibrée. Peu chargée
Fer total	ug/L	200	0	0,85	0,00	10,73	0,00	Concentration nulle à très faible
Turbidité	NFU	2 ¹⁵	0,11	0,14	0,05	3,74	0,07	Très faible concentration
Nitrates	mg/L	50	5,67	5,55	5,22	5,33	4,80	Très faible concentration
Carbone Organique Total (cot)	mg/LC	2	0,41	0,47	0,29	0,22	0,44	Concentration faible
Aluminium total	ug/L	200	6,23	7,14	6,41	6,09	4,47	Concentration très faible (Bruit de fond liés au gave)
Arsenic	ug/L	10	0,87	0,90	0,85	0,85	0,72	Origine naturelle liée au gave , très faible teneur
Chrome total	ug/L	50	0,48	0,55	0,31	0,33	0,00	Concentration très faible à nulle
Fluorures	mg/L	1,5	0,02	0,02	0,03	0,04	0,03	Origine naturelle, très peu de fluor
Plomb	ug/L	10	0,57	0,14	0,55	0,13	0,13	Concentration très faible à nulle ¹⁶
Trihalométhanes (4 substances) ¹⁷	ug/L	100	2,70	1,74	2,53	2,31	1,07	Très faible concentration
Pesticides totaux (max.)	ug/L	0,5	0,00	0,05	0,05	0,03	0,09 ¹⁸	Très faible concentration à nulle
Dont triazines (max.)	ug/L	0,1	0,00	0,01	0,01	0,00	0,01	Molécules herbicides du maïs interdites depuis 2003
Dont ESA Métochlorure (max.)	ug/L	0,1	0,00	0,05	0,05	0,03	0,00	Métabolite d'un herbicide du maïs

Tableau 12: paramètres représentatifs de la qualité de l'eau potable distribuée par le SMEP de la région.

¹³ Teneur imposée par le plan « Vigipirate », en vigueur depuis 2001.

¹⁴ Il s'agit d'une référence de qualité pour la température de l'eau (et non d'une limite de qualité).

¹⁵ Permet de vérifier la transparence de l'eau. C'est une norme s'appliquant au robinet du consommateur.

¹⁶ Lié à la partie privative de branchements d'églises.

¹⁷ Les Trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection au chlore.

¹⁸ Essentiellement liée à la détection ponctuelle de Cyperméthrine (usage d'une bombe insecticide lors d'un prélèvement d'eau dans un puits). Jurançon, entre 2018 et 2022.

3. La consommation énergétique et d'autres consommables

Le pompage d'eau de la nappe alluviale, issu des 9 puits actifs du champ captant du SMEP, représente 74 % de la consommation globale d'électricité du service public d'eau potable du SMEP. Environ 25 % de l'énergie facturée concernent les stations de reprise ou de surpression disséminées sur les secteurs sud et Est du territoire du SMEP.

À l'instar de la baisse des volumes produits ou prélevés, le service public d'eau potable du SMEP a connu **une baisse de la consommation d'énergie électrique de -10 % en 2022.**

Il n'y a pas de réactifs ou d'autres « produits » utilisés dans l'eau souterraine prélevée et distribuée par le SMEP, qui ne subit qu'une simple désinfection au chlore gazeux. La quantité de chlore gazeux utilisée est de 1 650 kg en 2022. Cette quantité est en hausse de +14 % par rapport à 2021, malgré la baisse des volumes produits. Cette hausse est liée à une optimisation et à une modernisation du système de chloration du site de « Mazères II » situé en sortie du champ captant.

ÉNERGIE RELEVÉE FACTURÉE:	2020	2021	2022	N/N-1
Énergie facturée globale (kWh)	3889921	3852197	3496109	-10 %
Énergie facturée champ captant (kWh)	2915162	2862332	2598596	-10 %
Ratio de consommation spécifique au champ captant (KWh/m³)	0,47	0,49	0,48	-3 %
Ratio de consommation d'énergie globale (kWh/m³)	0,63	0,66	0,64	-3 %

Tableau 13: ratios de consommation énergétique du service public d'eau potable du SMEP.

Chapitre IV

La gestion des **usagers** du service





La dynamique
d'augmentation du nombre
d'abonnés se poursuit en
2022. Les litiges liés aux
volumes surestimés par le
précédent délégataire SUEZ
se résorbent peu à peu.

1. L'évolution des branchements et des abonnements

Le nombre de branchements a progressé de +278 sur l'année (+0,8 % par rapport à 2021), pour atteindre 34 358 à fin 2022.

DONNÉES SUR LES RACCORDÉS:	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution N/N-1
Nombre total de branchements (en service ou non)	32046	32631	33051	34080	34358	0,8 %
Nombre total de branchements non en service	1596	1693	1671	1663	1773	6,2 %

Tableau 14 : évolution des branchements ou raccordements au réseau SMEP.

Les abonnés « domestiques » représentent 95 % du total des abonnés actifs. Il existe par ailleurs 23 « gros consommateurs » dont la consommation est supérieure à 6000 mètres cubes par an.

2. L'évolution des volumes consommés ou facturés

L'exploitant AGUR du service public de l'eau potable du SMEP procède à **2 relèves de compteurs par an**, qui ont lieu en décembre-janvier et en avril-mai. La facturation s'effectue également 2 fois par an, en janvier et juillet de l'année. Les abonnés mensualisés reçoivent leur facture en janvier, et le paiement s'effectue en 10 mensualités, de mars à décembre.

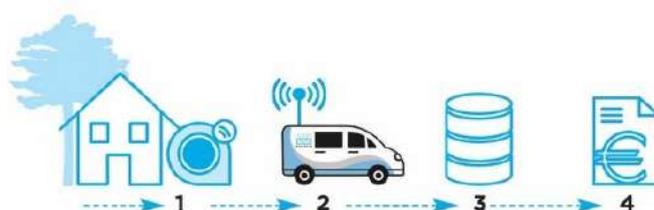
La **radio-relève**, qui permet de consulter à distance et ponctuellement l'index des compteurs d'eau potable, **est en cours de déploiement** depuis septembre 2021. Elle sera pleinement opérationnelle pour début 2024, sur l'ensemble du territoire du SMEP.



2

relèves de compteurs par an
en janvier et juillet de l'année

Fonctionnement de la radio-relève



- 1** - Un agent AGUR installe un module radio sur votre compteur d'eau.
- 2** - Le module radio transmet votre index uniquement lorsqu'il est sollicité lors du passage de l'agent AGUR*.
- 3** - Les données sont communiquées au système d'information sécurisé, pour les besoins du service.
- 4** - Ces informations sont ensuite utilisées pour établir votre facturation.

* Actuellement deux passages par an.

Figure 27 : schéma explicatif du fonctionnement de la radio-relève (en cours de déploiement)

Les volumes facturés sont en augmentation de +4,1 % en 2022, du fait des épisodes de sécheresse et de canicule exceptionnels vécus sur l'année, mais aussi du fait d'une année 2021 basée sur 11 mois de consommation au lieu de 12. Dans le même temps, **les volumes dégrévés ou écrêtés connaissent un recul historique**, après un rebond exceptionnel en 2021 lié aux insuffisances de relèves de compteur et à des surestimations d'index du précédent

délégataire. Le nombre de dossiers traités passe de 201 en 2021 à 68 en 2022.

À fin 2022, 16 842 abonnés ou 52 % des abonnés bénéficient de la mensualisation ou d'un paiement fractionné (+217 % par rapport à 2021). Le taux d'impayés sur les factures de l'année précédente est à 3,7 %, ce qui est important. Le nombre des 2^{èmes} relances est en hausse en 2022 pour atteindre 2 997, soit 6,2 % des 48 328 factures émises sur l'année.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution N/N-1
Volume total facturé auprès des usagers	3 948 760	3 974 852	4 244 111	3 983 524	4 152 497	4,1 %
Volume consommé non facturé (dégrèvement, cas particulier) (m³)	nc	84 054	75 029	133 434	37 057	-260 %

Tableau 15 : évolution des volumes facturés et dégrévés

3. Le suivi des réclamations des abonnés

ÉTAT DES RÉCLAMATIONS:	2021	2022
Qualité sanitaire	0	0
Qualité organoleptique (goût, aspect de l'eau)	43	45
Problème de desserte de l'eau	52	47
Services relations commerciales	266	274
Travaux de réparations sur réseau	546	519
Total	907	885

Tableau 16 : état et évolution des réclamations des abonnés du SMEP

Les réclamations des abonnés, au nombre de 885, sont en légère baisse en 2022. Les principales réclamations concernent les travaux de réparation ou les interventions sur le réseau de distribution.



885

réclamations d'abonnés
(907 en 2021)

Chapitre V

Le **prix de l'eau** potable et les moyens financiers du service

A close-up photograph of a young woman with blonde hair, smiling warmly at the camera. She is holding a clear glass filled with water up to her face, with the water level visible. She is wearing a bright blue, ribbed sweater. The background is softly blurred, suggesting an indoor setting. A large blue shape is overlaid on the left side of the image, containing white text.

Le SMEP veille à proposer le prix le plus juste, en adéquation avec les enjeux du service public d'eau potable.

1. Le prix de l'eau potable et son évolution

Au 1^{er} janvier 2023, le coût du mètre cube ou des 1 000 litres d'eau potable consommés, est de 1,77 € toutes taxes comprises. Le prix de l'eau potable du SMEP est un des moins élevés de la région. La dimension du Syndicat, son antériorité, ainsi que le souci permanent d'une gestion technico-financière rigoureuse et efficiente, expliquent en grande partie cette performance tarifaire.

Le prix de l'eau potable comprend :

- la « part du délégataire » ou de l'exploitant AGUR ;
- la « part de la collectivité » ou du SMEP ; dénommée également « surtaxe » ;
- les redevances de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;
- la TVA réduite.

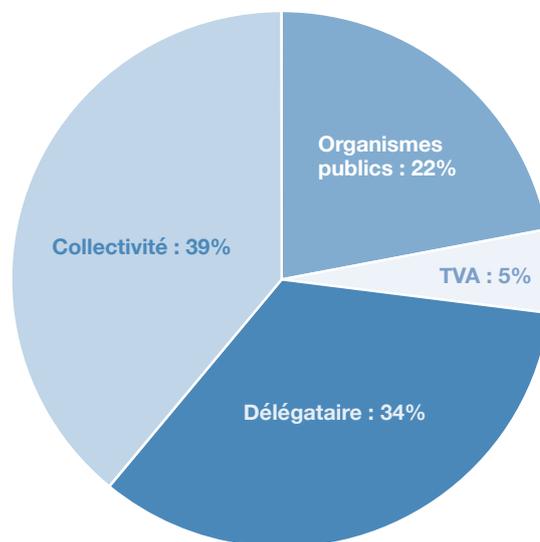


Figure 28 : répartition du prix de l'eau potable au 1^{er} janvier 2023.

Une progressivité tarifaire a été instaurée depuis 2010, auprès de l'ensemble des usagers « domestiques », sur la part « consommation » du délégataire, avec **les 60 premiers mètres cubes facturés à -46 % par rapport aux mètres cubes suivants**. De plus et à ce jour, le SMEP n'applique aucune part fixe ou abonnement annuel sur sa facturation.

Après une baisse tarifaire de -3 % en 2021, le tarif de l'eau potable du SMEP a augmenté de +3,65 % en 2022, ce qui est toutefois inférieur à l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation de 2022 (+5,2 % en moyenne).

	Quantité	Prix unitaire 01/01/2022	Prix unitaire 01/01/2023	Montant HT 01/01/2022	Montant HT 01/01/2023	Évolution 2022/2023
PART DU DÉLÉGATAIRE						
Abt Annuel	1	25,04 €	25,86 €	25,04 €	25,86 €	3,27%
Consommation	60	0,2441 €	0,2731 €	14,65 €	16,39 €	11,88% ¹³
Consommation	60	0,4511 €	0,4869 €	27,07 €	29,21 €	7,91%
PART DE LA COLLECTIVITÉ						
Abt Annuel	1	0,0000 €	0,0000 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Consommation	120	0,67000 €	0,6900 €	80,40 €	82,80 €	2,99%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevance Pollution Domestique	120	0,3300 €	0,33 €	39,60 €	39,60 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	0,0662 €	0,07 €	7,94 €	7,94 €	0,00%
TOTAL						
Total HT				194,70 €	201,80 €	3,65%
TVA à 5,5%				10,71 €	11,10 €	3,65%
Total TTC pour 120 m ³				205,41 €	212,90 €	3,65%
Soit (€TTC par m ³)				1,71 €/m ³	1,77 €/m³	

Tableau 17 : prix de l'eau potable pour une facture type de 120 m³ consommés à l'année.

¹³ augmentation qui intègre les 2 cents/m³ de l'avenant

2. Les données financières de la collectivité

En 2022, **le SMEP a consacré 96 % de son budget à l'investissement**. C'est une collectivité qui investit beaucoup pour renouveler ses réseaux, mais aussi entretenir, réhabiliter et améliorer ses installations de production, de stockage ou de distribution. Ces investissements annuels nécessitent de contracter régulièrement des emprunts. Or, l'offre bancaire s'est nettement dégradée en 2022 avec une hausse rapide des taux, de +300 à +400 % en quelques mois.

L'encours de la dette en capital du Syndicat s'élève à **14 600 K€** au 31 décembre 2022, et **reste stable** par rapport à fin 2021. **L'annuité cumulée des emprunts** du Syndicat **diminue légèrement à 1 348 K€** fin 2022, à laquelle il convient de déduire l'aide du fonds de soutien de 267 K€/an (versée annuellement par l'État, au titre de la désensibilisation du prêt ex-DEXIA). L'annuité de la dette représente **41 € par abonné actif à fin 2022**.

En 2022, un emprunt de 1 000 K€ a tout de même été contracté au taux fixe de 2,49 % sur 19 ans.

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022
La dette globale est de	14 320 509 €	18 618 886 €
Son taux moyen s'élève à	2,44%	2,39%
Sa durée résiduelle moyenne est de	17 ans et 1 mois	16 ans et 6 mois
Sa durée de vie moyenne est de	9 ans et 2 mois	8 ans et 10 mois

Tableau 18 : caractéristiques principales de la dette globale du SMEP.

La dette du SMEP est constituée à 100 % par du taux fixe, à risque minimal, classée 1A sur la matrice de risque de la Charte de Bonne Conduite.

Le ratio d'extinction de la dette ou de désendettement, poursuit sa baisse et **se situe à 6 ans en 2022**. Il s'agit d'un très bon ratio, au regard du seuil maximal recommandé de 12 ans pour les collectivités comme le SMEP, dont le budget est très majoritairement consacré à l'investissement.

Le profil d'extinction de la dette, qui illustre l'évolution des annuités sans contracter de nouvel emprunt, indique une baisse significative du capital à rembourser à compter de 2024, puis de 2037/2038. Cela permet d'entrevoir des perspectives financières intéressantes sur le long terme.

	2019	2020	2021	2022
Ratio	6,8 ans	7,4 ans	6,6 ans	6 ans

Tableau 19 : évolution du ratio de désendettement du SMEP.

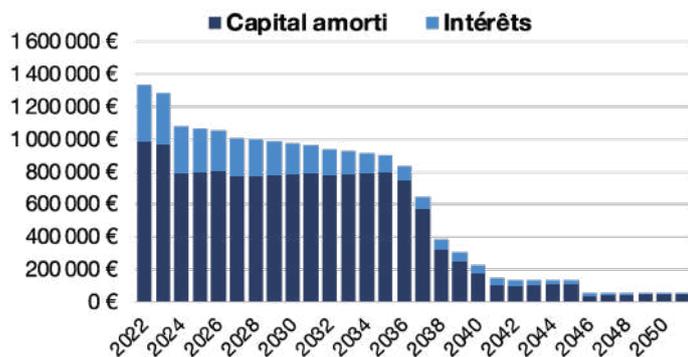


Figure 29 : profil d'extinction de la dette du SMEP à fin 2022.

Le taux d'épargne brute s'améliore nettement et atteint 79 % fin

2022, tout comme l'épargne nette qui atteint près de 1 440 K€ fin 2022. Ces augmentations d'épargnes sont liées à l'extinction d'un emprunt sur 2022, et à une croissance des recettes de fonctionnement du fait de l'augmentation de la Surtaxe du SMEP et de l'assiette de facturation.

	2019	2020	2021	2022
Recette de fonctionnement	2 847 960	2 744 744	2 879 430	3 084 770
Épargne de gestion	2 549 582	2 468 808	2 286 765	2 787 905
Épargne brute	2 134 372	2 077 057	1 916 470	2 441 985
Taux d'épargne brute (en %)	74,94%	75,67%	66,64%	79,16%
Épargne nette	1 238 607	1 157 431	952 795	1 440 362

Tableau 20 : évolution des épargnes du SMEP.

Les charges d'exploitation

stricto sensu du Syndicat (hors remboursement des intérêts de la dette, hors dotation aux amortissements, hors ICNE, et hors opérations d'ordre) **s'élèvent à 291 K€ HT**, contre 278 K€ en 2021. Ces charges d'exploitation **sont en légère augmentation**.

Elles ne représentent toutefois que **4 % des dépenses** cumulées de 2022 (5 % des dépenses cumulées en 2021). **Pour l'exercice 2022, les recettes totales du Syndicat** (toutes sections

confondues, hors reports et affectation de résultats) **représentent 4 169 K€ HT** (3226 K€ en 2021), et concernent :

- **à 66 % la surtaxe** appliquée aux mètres cubes facturés (80 % en 2021);
- **à 24 % l'emprunt** mobilisé en fin d'année (9 % en 2021);
- **à 4 % des subventions et d'autres produits divers** (3 % en 2021);
- **à 6 % le fonds de soutien de l'État** (8 % en 2021).

4169 K€ HT
de recettes totales en 2022 pour le SMEP

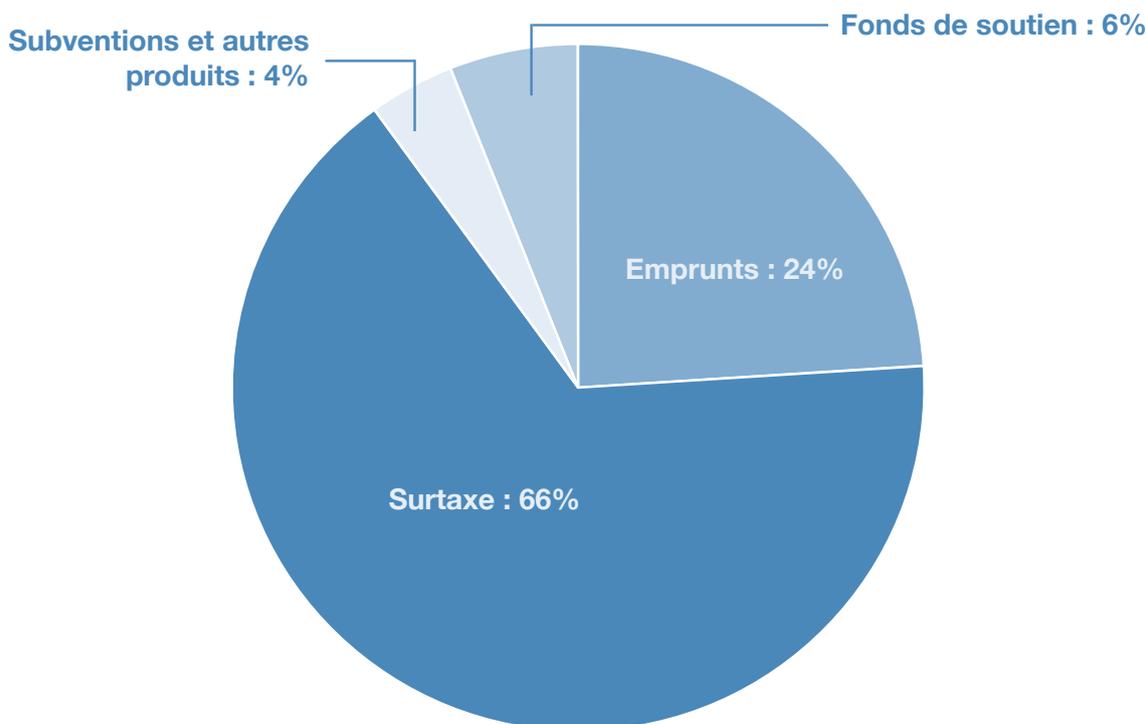


Figure 30 : part des différentes recettes du SMEP en 2022.



Les recettes de 2022 liées à la surtaxe s'élèvent à 2761 K€ HT, et sont en augmentation par rapport à celles de 2021 (+192 K€). Le montant des subventions et des autres produits perçus en 2022 est en hausse, et représente 142 K€ (90 K€ en 2021). Ce montant correspond majoritairement à des aides de l'Agence de l'Eau attribuées

à des études (PGSSE) et aux acquisitions foncières autour des puits de captage du SMEP, ainsi qu'aux remboursements d'annuités d'emprunts par les communes concernées. **Le recours à l'emprunt a également nettement augmenté en 2022 par rapport à 2021 (+700 K€).**

	En 2021		En 2022	
	En € HT	En %	En € HT	En %
Surtaxe	2 568 988,00	79,6	2 760 702,00	66,2
Fonds de soutien de l'État	266 555,0	8,3	266 555,00	6,4
Subventions et autres produits	90 349,09	2,8	142 076,00	3,4
Emprunts (+ avance remboursable en 2022)	300 000,00	9,3	1 000 000,00	24,0
TOTAL	3 225 892,09	100,0	4 169 333,00	100,0

Tableau 21 : comparatif des recettes globales du SMEP entre les exercices budgétaires de 2022 et 2021.

EXÉCUTION DU BUDGET 2022		DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	1 884 948,40	3 160 495,16
	Section d'investissement	3 298 598,72	4 392 672,02
TOTAL (toutes sections confondues)		5 123 547,12	7 553 167,18

Tableau 22 : dépenses et recettes globales du SMEP sur 2022.

Le budget général de 2022 du SMEP a généré 5124 K€ de dépenses et 7553 K€ de recettes (hors reports et hors « restes-à-réaliser »).

Une vue d'ensemble et une synthèse du Compte Administratif de 2022 figurent en annexe III.



5124 K€ HT

de dépenses générées par le budget 2022 du SMEP

7553 K€ HT

de recettes générées par le budget 2022 du SMEP

3. Les données financières du service concédé

Le compte annuel de résultat d'exploitation du service public d'eau potable concédé à l'exploitant AGUR, relatif à 2022, présente un déficit d'exploitation en baisse mais élevé de **-315 K€** (-475 K€ de 2021). Ce déficit est à relier aux « pertes sur créances irrécouvrables » qui représentent 136 K€ de charges supplémentaires en 2022. Les nécessaires investissements de matériel, d'équipements ou de première installation qui sont réalisés en début de contrat expliquent également ces déficits. Tout comme l'augmentation des moyens humains affectés, dès 2021, à l'amélioration des rendements et indices hydrauliques. Bien que les comptes d'exploitations prévisionnels des trois 1^{ères} années contractuelles soient déficitaires, il conviendra de veiller à rééquilibrer progressivement les charges avec les produits du service exploité.

	2021	2022
Charges totales	3 387 875 €	3 403 558 €
Charges d'exploitation	2 720 809 €	2 604 250 €
Personnel	1 229 386 €	1 328 795 €
Électricité	307 941 €	281 161 €
Produits de traitement	7 592 €	4 505 €
Achats d'eau	19 461 €	4 505 €
Analyses	26 962 €	29 718 €
Redevances versées à la collectivité (Rodp, frais de contrôle)	15 576 €	0,00 €
Véhicules et frais de déplacement	148 801 €	156 544 €
Fournitures	280 566 €	283 841 €
Sous-traitance	299 276 €	212 218 €
Locaux	103 990 €	63 942 €
Assurances	32 771 €	18 843 €
Impôts et taxes	26 280 €	46 458 €
Postes et télécommunications	82 839 €	96 704 €
Informatique	102 995 €	37 462 €
FSL	7 244 €	6 642 €
Coopération décentralisée	29 129 €	21 070 €
Charges calculées	506 854 €	499 780 €
Investissements contractuels - Radio-relève	299 558 €	264 068 €
Investissements contractuels - Autres	42 555 €	42 555 €
Dotations aux amortissements Biens Propres		42 922 €
Dotations au titre du renouvellement	164 741 €	150 235 €
Charges de structure	160 212 €	299 527 €
Frais de structure	160 212 €	163 101 €
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	136 427 €
Résultat	- 474 933 €	- 314 530 €

Tableau 23 : comptes d'exploitation d'AGUR de 2021 et 2022 (charges).

	2021	2022
PRODUITS TOTAUX	2 912 942 €	3 089 027 €
Produits d'exploitant	2 308 982 €	2 432 893 €
- Part fixe	908 400 €	956 227
- Part proportionnelle	1 400 182 €	1 476 666 €
Vente d'eau en gros	3 013 €	11 251 €
Recettes accessoires	171 675 €	179 201 €
Recettes au titre de la facturation des redevances de l'Agence de l'Eau	20 000 €	20 000 €
Recettes au titre de la facturation de la redevance assainissement	71 608 €	66 395 €
Produits des travaux attribués à titre exclusif	338 064 €	379 288 €
Autres produits		

Tableau 23 bis: comptes d'exploitation d'AGUR (produits).

Le compte d'exploitation ne fait pas apparaître les recettes perçues et reversées pour le compte de tiers tels que les services « assainissement collectif » des collectivités compétentes sur le périmètre du SMEP.

L'exploitant-concessionnaire AGUR est également chargé de percevoir les redevances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, au travers de l'émission et du recouvrement des factures d'eau. Les redevances de l'Agence de l'Eau collectées auprès des abonnés du SMEP en 2022 représente 1 449 K€ HT, contre 1 358 K€ HT en 2021.

Une note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne figure en annexe II.

En synthèse et à titre d'informations, nous pouvons considérer que **le budget global du service public d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon s'établit à 8527 K€ HT en dépenses et à 10642 K€ HT en recettes.**

Les informations techniques et financières complémentaires relatives à la concession de service public figurent en annexe IV, dans le Rapport Annuel 2022 d'AGUR.



8527 K€ HT

de dépenses générées par le service public d'eau potable du SMEP

10642 K€ HT

de recettes générées par le service public d'eau potable du SMEP

Coopération internationale

Le SMEP a poursuivi, aux côtés de son exploitant AGUR, son soutien à des actions de coopération internationale initiées en 2021, grâce au fonds dédié issu du contrat de Concession de Service Public⁵. Le cumul d'aides de 2022 a représenté 18 000 €. L'action, portée par l'association locale « EAU VIVE Pau Pyrénées », a concerné le projet « Séléty » de desserte en eau potable de la commune de « Kataba 1 », située au sud Sénégal. Pour rappel, la phase 2 avait bénéficié d'un 1^{er} accompagnement du SMEP en 2021 permettant à 600 personnes d'être alimentées en eau potable.

♥ **18** K€

cumul d'aides en 2022

au profit d'un projet de coopération internationale du sud Sénégal

Récapitulatif des actions de coopération intercommunale

	2021 (avenant 1)	2022
	(en € HT)	(en € HT)
Sommes dédiées au fonds de coopération int. (0,7 %) ¹⁴	19 942 €	21 222,60 €
Versements effectués sur l'exercice	11 000 €	18 000 €
Solde du fonds au 31/12/N	8 942 €	12 164,60 €
Nombre de personnes desservies en eau potable	600	750

Tableau 24 : suivi des actions de coopération intercommunale.

¹⁴ Suite à l'avenant n° 1, ce fonds a été porté de 1 % à 0,7 % des recettes facturées annuellement par AGUR auprès des usagers du SMEP.



Chapitre VI

Annexes

1. La synthèse du bilan annuel de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée
2. La note d'information de l'Agence de l'Eau.
3. Le compte administratif 2022 de la collectivité
4. Le rapport annuel du concessionnaire AGUR



Retrouvez l'ensemble
des informations et des
documents du RPOS
de l'année sur le site
internet du SMEP :
www.sme-p-jurancon.fr

Annexe I



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : REGION DE JURANCON

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022 L'eau distribuée est de bonne qualité.</p>	<p>A</p> <ul style="list-style-type: none"> A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 121 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 292 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 67004 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SOCIÉTÉ AGUR ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SMEP DE LA RÉGION DE JURANCON »</p>	<p>BACTÉRIOLOGIE</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>A Très bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : 121 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	<p>NITRATES</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>A Très bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 4,8 mg/L Valeur maxi : 6,76 mg/L</p>
	<p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>A Bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : 4 Nombre de mesures : 700 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,088 microgramme/L (cyperméthrine)</p>
	<p>FLUOR</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>	<p>A Très bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,0309 mg/L Valeur maxi : 0,0578 mg/L</p>
	<p>DURETÉ</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Eau peu calcaire</p> <p>Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 18,3 °f Valeur maxi : 20,5 °f</p>

Quelques conseils

- ABSENCE** : Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- TEMPÉRATURE** : Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
- ADOUCEUR** : Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
- SAVEUR-COULEUR** : Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Annexe II



Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2021, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,46 euros TTC/m³ dont 2,14€/m³ pour l'eau potable et 2,32 €/m³ pour l'assainissement collectif.
Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 535 euros par an et une mensualité de 45 euros en moyenne. (Données SISPEA 2020)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE / 1
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Ed. mars 2023

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 325 millions d'euros dont 258 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,37 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernées



67,2 €
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



10,35 €
de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2022



1,75 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs



1,76 €
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



4,21 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



12,31 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.



6,90 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



11 €
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)



29,70 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales



17,30 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022



7,10 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



8,80 €
aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau



0,90 €
pour la coopération décentralisée



18,30 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6700 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 216,7 millions d'euros d'aides.

65% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 62 millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 10 mars 2022, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,

30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28% de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne et rivières d'Occitanie

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



Suivez l'actualité    

de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr



Conception et réalisation : AELB D.C. - Adaptation A.E.A.C. Mai 2021
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istockphoto & Jean-Louis Aubert



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau



Annexe III

SMEP de la Région de Jurançon
Vue d'ensemble du Compte Administratif 2022 (en € HT) :

EXÉCUTION DU BUDGET 2022		DÉPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	1 884 948,40	3 160 495,16
	Section d'investissement	3 238 598,72	4 392 672,02
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section d'exploit. (002)		60 377,02
	Reports en section d'investissement (001)	1 257 549,81	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		6 381 096,93	7 613 544,20
RESTES À RÉALISER À REPORTER en N+1	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	740 937,02	83 907,44
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	740 937,02	83 907,44
RÉSULTAT CUMULÉ	Section d'exploitation	1 884 948,40	3 220 872,18
	Section d'investissement	5 237 085,55	4 476 579,46
	TOTAL CUMULÉ	7 122 033,95	7 697 451,64

SOLDE D'EXÉCUTION CUMULÉ	+ 575 417,69
---------------------------------	---------------------

Synthèse de la Section d'Exploitation 2022 (en € HT) :

DEPENSES D'EXPLOITATION	Budget	Réalisé 2022
011 - Charges à caractère général	144 100,00	97 267,69
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	6 000,00	6 531,84
61 - SERVICES EXTERIEURS	77 100,00	51 511,41
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	59 500,00	38 200,44
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 500,00	1 024,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	157 263,00	123 310,90
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	6 000,00	2 802,71
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 100,00	1 615,80
64 - CHARGES DE PERSONNEL	149 163,00	118 892,39
65 - Autres charges de gestion courante	65 050,00	63 311,37
66 - Charges financières (intérêts d'emprunt)	472 427,24	458 346,56
67 - Charges exceptionnelles	9 000,00	7 978,88
022 - Dépenses imprévues	580,76	
Total dépenses réelles	848 421,00	750 215,40
Total dépenses d'ordre	2 307 717,00	1 134 733,00
Total dépenses d'exploitation cumulé	3 156 138,00	1 884 948,40

RECETTES D'EXPLOITATION	Budget	Réalisé 2022
70 - Vente (Surtaxe et remboursement intérêt communes)	2 696 000,00	2 764 992,82
74 - Subventions d'exploitation	41 578,00	16 155,00
75 - Autres produits de gestion courante	7 500,00	19 551,45
76 - Produits financiers (fonds de soutien)	270 225,00	270 140,27
77 - Produits exceptionnels	100,00	555,41
013 - Atténuations de charges	10 000,00	20 899,52
Total recettes réelles	3 025 403,00	3 092 294,47
Total recettes d'ordre	70 358,00	68 200,69
Total recettes d'exploitation de l'exercice	3 095 761,00	3 160 495,16
002 - Excédent de fonctionnement reporté	60 377,00	60 377,02
Total recettes d'exploitation cumulé	3 156 138,00	3 220 872,18

Synthèse Section Investissement 2022 (en € HT) :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé 2022	Restes à réaliser au 31/12/2022
13 - Subventions d'investissement reçues	6 195,00	6 195,00	
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 079 276,00	1 050 898,71	
21 - Immobilisations corporelles (acquisitions foncières)	153 900,00	48 077,04	105 337,02
23 - Immobilisations en cours (travaux)	3 680 098,00	2 065 227,28	635 600,00
Total dépenses réelles hors opérations d'ordre	4 919 469,00	3 170 398,03	740 937,02
Total dépenses d'ordre	70 358,00	68 200,69	
Total dépenses d'investissement de l'exercice	4 989 827,00	3 238 598,72	740 937,02
001 - Déficit d'investissement reporté	1 257 550,00	1 257 549,81	
Total dépenses d'investissement cumulé	6 247 377,00	4 496 148,53	740 937,02

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé 2022	Restes à réaliser au 31/12/2022
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 180 899,00	2 180 899,81	
13 - Subventions d'investissement reçues	125 816,44	55 501,65	83 907,44
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 612 747,00	1 000 000,00	
21 - Immobilisations corporelles	20 197,56	21 537,56	
Total recettes réelles hors opérations d'ordre	3 939 660,00	3 257 939,02	83 907,44
Total recettes d'ordre	2 307 717,00	1 134 733,00	
Total recettes d'investissement	6 247 377,00	4 392 672,02	83 907,44

RAPPORT ANNUEL 2022

SERVICE D'EAU POTABLE - SMEP DE LA REGION DE JURANCON

Synthèse
de l'année
P. 4

Service
Patrimoine
P. 12

Bilan technique
du service
P. 37

Gestion
abonnés
P. 63

Economie
de la délégation
P. 67

Annexes
P. 76



LE SERVICE
PUBLIC DE L'
EAU
PAR AGUR



SMEP

de la région de Jurançon

05 59 06 45 97
contact@smep-jurançon.fr

www.smep-jurancon.fr

33 avenue Bagnell - 64110 Jurançon